



## CONSEIL MUNICIPAL N°15

### SÉANCE DU 15 MARS 2022

Le Conseil municipal de la commune de Vaires-sur-Marne, siégeant en session ordinaire, à la salle multi-activités des Pêcheurs, après convocation légale adressée individuellement à chaque conseiller le 8 mars 2022, par Madame Edmonde Jardin, Maire.

#### Étaient présents

Edmonde JARDIN, **Maire**

Yohann DESFOUX, Monique COULAIS, Rémy VILCOCQ, Nathalie PEREIRA DA SILVA, Catherine CHIOCARELLO, Didier DESFOUX, Béatrice BOCH, Jean-Luc COCHEZ, **Adjoints au Maire** ;

Pierre-Jean PRILLARD, Jean-Claude FAURE, Roger STADTFELD, Martine AUDY-SCHMITT, Agnès ALENDA, François BROCHÉ, Joëlle DOLMAYRAC, Alain LEGRAND, Claire SCHAEGIS, Marie-José LEVEILLÉ, Synthia GATIBELZA, Daniel WATHLÉ, Isabelle SAUSSET, Marine MOGENNI, Vincent BUI-HUU-TAI, Jean-Claude FEDER, Erick NILES, Frédéric VAUBOURG, Scarlett BERGAGNA, **Conseillers municipaux.**

#### Ont donné procuration

Jean-Charles RAMIREZ, Adjoint au Maire, à Mme JARDIN, Maire ;  
Pauline PRILLARD, Conseillère municipale, à M. VILCOCQ, Adjoint au Maire ;  
Jérémy MUNOZ, Conseiller municipal, à Mme COULAIS, Adjointe au Maire ;  
Céline RECULET, Conseillère municipale, à M. WATHLÉ, Conseiller municipal ;  
Paul GODICHE, Conseiller municipal, M. FEDER, Conseiller municipal ;

Secrétaire de séance : Monique COULAIS.

## SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2022 .....	34
Décisions de Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....	34
1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 2 000 EUROS A LA FONDATION DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA CRISE EN UKRAINE.....	34
2. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE ET L'UNION SPORTIVE VAIRES ENTRETIEN COMPÉTITION (USVEC) POUR L'ANNÉE 2022 .....	56
3. REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT A DURÉE LIMITÉE SUR LES DIFFÉRENTES VOIES DE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE – ACTUALISATION DE LA ZONE BLEUE.....	78
4. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE	940
5. APPROBATION DU REGLEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE.....	1042
6. ACQUISITION D'UN PLATEAU DE LOCAUX ADMINISTRATIFS SITUÉ AU SEIN DE LA PARCELLE N° AD 52 SISE 1 RUE DE CHAMPFLEURI A VAIRES-SUR-MARNE (ZAC DU GUÉ DE LAUNAY).....	1243
7. CONSTATATION DE LA DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'IMMEUBLE SIS 9 IMPASSE DE L'AULNAY A VAIRES-SUR-MARNE AINSI QUE DE SON EMPRISE FONCIERE.....	1647
8. ADHÉSION AU SIGEIF DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND – ORLY SEINE BIEVRE AU TITRE DES COMPÉTENCES D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ.....	1748
9. CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT ENTRE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE, LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE ET LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX	1849
10. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL .....	1920

\* \* \* \* \*

*(La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de Mme JARDIN, Maire de Vaires-sur-Marne.)*

**Mme le Maire.-** Bonsoir et soyez les bienvenus à l'Hôtel de ville. C'est notre premier Conseil dans notre hôtel de ville depuis les dernières élections municipales de 2020. Cela donne l'impression d'être un peu serré, ayant eu l'habitude d'un espace plus grand et d'être séparés, pour autant, nous avons toujours tenu ici à 33 ici, avec les services municipaux. Nous réintégrons donc nos locaux habituels.

*L'Assemblée désigne Mme Monique COULAIS Secrétaire de séance, puis Mme JARDIN procède à l'appel et au contrôle des délégations de vote.*

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2022

**Mme le Maire.-** Avez-vous des observations ?

**Mme Isabelle SAUSSET.-** À la lecture du procès-verbal, soit ce qui a été écrit était succinct, soit je me suis mal exprimée, je voulais simplement revenir sur le premier point relatif au programme de construction.

Je soulignais que, dans votre note de synthèse, il était écrit que « *les opérations de moins de deux logements et celles dont la densité était inférieure à 0,8 ne donnent pas le droit à une aide mais participent à l'atteinte de l'objectif* ». J'avais posé une question et vous m'aviez répondu oui sur les 68 logements. Or, je voulais essentiellement mettre en lumière que les critères définis avaient à la fois une visée, d'une part, sociale de construction de logements, d'autre part, environnementale sur la contrainte de densité, et qu'en conséquence la phrase disant que cela pouvait rentrer dans le programme même si cela ne remplissait pas les conditions vidait la démarche de son contenu. Je trouvais cela dommage. C'est ce que je voulais souligner et clarifier avant de voter pour le procès-verbal.

*Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 février 2022 au vote - Résultat : 32 voix pour, M. VAUBOURG s'abstient.*

Décisions de Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

**Mme le Maire.-** Avez-vous des remarques ?

**Mme Isabelle SAUSSET.-** Concernant la formation BAFA, s'agit-il d'une jeune personne qui a demandé à en bénéficier ?

**Mme le Maire.-** Oui.

**Mme Isabelle SAUSSET.-** Y avait-il un ou plusieurs candidats ? Sur quels critères les candidatures sont-elles retenues ?

**Mme le Maire.-** Les formations BAFA sont faites à la demande des agents. En principe, il n'y a pas de critère particulier.

**Mme Isabelle SAUSSET.-** C'est donc pour le personnel communal ?

**Mme le Maire.-** Oui, toutes les formations sont à destination du personnel.

## **1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 2 000 EUROS A LA FONDATION DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA CRISE EN UKRAINE**

**Mme le Maire.-** Au titre du Conseil municipal, nous allons procéder au versement exceptionnel d'un montant de 2 000 € à la Fondation de France dans le cadre de la crise en Ukraine. Je ne vous décris pas la situation, vous êtes tous au courant de ce qu'il se passe en Ukraine.

**M. Daniel WATHLÉ.-** Chers collègues, les élus de *Vivre Vaires* sont totalement solidaires et nous nous devons tous d'être aux côtés des civils ukrainiens qui meurent sous les bombes, les tirs et les missiles russes.

Il faut défendre les valeurs de la République, de la démocratie, de l'État de droit et apporter tout notre soutien au peuple ukrainien. C'est pourquoi, au-delà de nos oppositions politiques, nous souhaitons que la somme de 2 000 €, qui représente une faible contribution (seulement 0,74 € par Vairois), soit augmentée à 10 000 €. J'espère que tous les élus de cette Assemblée soutiendront cette proposition de *Vivre Vaires*.

**M. Jean-Claude FEDER.**- Mme le Maire, chers collègues, bonsoir, nous nous félicitons bien sûr que la municipalité souhaite apporter un soutien financier au bénéfice du peuple ukrainien. Toutefois, nous déplorons le fait que la municipalité ne cherche pas à fédérer, les oppositions n'ont pas été sollicitées, ni même informées d'une quelconque action de collecte initiée par la mairie, de même que la majorité ni aucun de ses membres à titre individuel ne s'est associé aux initiatives (et il y en a eu beaucoup) impulsées par des associations vairoises qui avaient communiqué de manière ouverte.

Nous voterons bien évidemment pour cette subvention mais regrettons le clivage que maintient la majorité alors que, sur des thèmes comme celui-ci, tous les démocrates de toutes les tendances peuvent se retrouver.

**Mme le Maire.**- Je ne vais certainement pas me fâcher sur ce sujet parce que je pense que ce serait inadmissible de le faire compte tenu de la gravité de la situation. Vous dites qu'il ne faut pas de clivage mais vous commencez vous-même par en créer.

Premier élément, ne croyez pas que la Collectivité ou la mairie n'a rien fait, bien au contraire. Via les réseaux sociaux et des personnalités de cette commune, on a sous-entendu que la Collectivité ne faisait rien, ainsi que les élus en place. Or, les élus en place ont effectivement mis un dispositif en œuvre. Nous avons attendu les directives de la Préfecture parce que nous étions dans l'obligation de le faire. Au lieu de partir tous azimuts, il vaut mieux être organisé pour être efficace.

Deuxième élément, j'ai reçu au moins une personne qui avait demandé notre soutien notamment pour bénéficier d'une salle, salle que j'ai réussi à obtenir (vous n'êtes pas sans savoir que nous en avons très peu). Lorsque nous avons contacté cette personne pour le lui indiquer, elle nous a répondu que ce n'était plus la peine, qu'elle allait à Brou. Je veux bien travailler avec les gens mais encore faut-il qu'ils soient un peu respectueux. Quand on demande quelque chose à une Collectivité, si on obtient gain de cause ailleurs, la moindre des choses est de prévenir.

Certains d'entre vous demandent qu'il n'y ait pas de polémique mais vous l'entretenez à longueur de temps. Mais sur ce sujet, j'aimerais, comme certains l'ont demandé, qu'il y ait une unanimité.

Troisième élément, nous allons voter une subvention de 2 000 €. Par ailleurs, cela fait maintenant une dizaine de jours que j'ai décidé de mettre à disposition de familles ukrainiennes quatre appartements actuellement vides, qui ont été nettoyés et qui sont en attente des directives de la Préfecture. En effet, nous attendrons que la Préfecture nous donne des directives pour accueillir des familles ukrainiennes.

Quatrième élément, j'ai été contactée indirectement, puisque cela circulait comme d'habitude sur les réseaux sociaux avec toujours une grande envie de vouloir travailler ensemble même si je ne l'ai pas tellement vue, puisque certains le disent, je suppose que c'est le cas, et j'ai reçu une personne qui disait qu'une communauté ukrainienne était déjà sur la commune et travaillait pour un employeur polonais, que certaines conjointes étaient arrivées à Vaires et que d'autres allaient arriver. Je veux bien aider mais, lorsque je demande qui, où, quoi, comment, on ne me répond pas, on ne veut pas me le dire. Donc encore faut-il que l'on me dise qui aider.

Nous sommes prêts. Nous avons fait une collecte, des élus étaient présents pour recevoir des dons des Vairois, qui ont été très nombreux, ils ont été repris sur plusieurs demi-journées ; nous avons reçu les Vairois. Ceci dit, j'ai vu également certaines personnes se manifester sur les réseaux sociaux mais je ne les ai pas vues faire des dons, du moins en mairie.

Si on ne veut pas polémiquer, on ne fait pas de procès d'intention. Encore une fois, nous avons mis à disposition des appartements que j'ai fait nettoyer, qui sont dans l'attente de, cela devrait largement compenser à terme une subvention de 10 000 €. En effet, c'est facile d'envoyer de l'argent mais traiter sur le terrain est encore un autre sujet.

Enfin, je me suis renseignée auprès d'autres communes alentours, peu d'entre elles mettent des appartements à disposition. Nous allons assumer et nous accueillerons les familles qui nous seront envoyées par la Préfecture. Bien évidemment, nous ne partirons pas tous azimuts sans maîtriser le sujet, sinon, nous serions complètement inefficaces. Dans un but d'efficacité, nous attendons donc les directives de la Préfecture.

**Mme Marine MOGENNI.-** En ce qui nous concerne, nous nous félicitons des différentes mesures d'accompagnement et d'aide qui peuvent être prises actuellement par la municipalité, que ce soit le vote de cette subvention, la mise en place de collectes ou la mise à disposition de logements.

Nous souhaitons simplement signaler que, à l'avenir, si d'autres actions étaient envisagées par la municipalité, qui nécessiteraient un coup de main, une paire de bras, un peu de temps, dans la mesure où nous en serions informés, nous serions ravis de faire esprit de corps et de participer avec l'ensemble de l'équipe.

**Mme le Maire.-** L'information a été diffusée sur le site Internet de la Ville et les réseaux sociaux. Je pense que beaucoup autour de cette Assemblée sont adeptes de ce type de communication.

**Mme Marine MOGENNI.-** Je précise mon propos : comme n'importe quel citoyen qui regarde les réseaux sociaux ou le site Internet de la Commune, nous avons vu l'invitation à venir déposer des dons. Je vous indique ce soir que notre groupe se tient à votre disposition si vous souhaitez de l'aide logistique pour contribuer à l'action.

Je fais partie des gens « polis » : dans la mesure où on ne me convie pas, je ne m'impose pas. Je ne souhaite pas polémiquer sur la façon dont cela s'est fait. Je pars du principe que, si nous n'avons pas été conviés à participer, c'est qu'il y avait sûrement des raisons, peut-être de temporalité, de besoin d'agir rapidement, etc. Je vous indique simplement que, à l'avenir, nous nous tenons à votre disposition et nous participerons de bon cœur.

**Mme le Maire.-** Merci.

**Mme Isabelle SAUSSET.-** Je reviens sur notre propos puisque c'était un peu l'esprit de ce que nous voulions dire : nous aurions apprécié d'être considérés comme une équipe. En fait, nous sommes tous élus, sur des sujets comme cela, quand on dit qu'il n'y avait pas de clivage politique, c'était cela l'idée, et non pas de polémiquer.

**Mme le Maire.-** Effectivement, nous aurions pu le faire, peut-être aurions-nous dû. Néanmoins, j'ai aussi vu passer des personnes qui sollicitaient des dons et, à cet égard, on ne nous a pas demandé d'accompagnement dans la collecte de dons.

Il faut arrêter là. Je ne passerai pas ma soirée à me défendre sur ce sujet ; il n'y a pas de sujet.

**Mme Isabelle SAUSSET.-** J'ajoutais simplement que nous n'avions justement pas l'esprit de polémique.

Ce n'est qu'à sens unique, il n'y a pas de ping-pong, il fallait solliciter la mairie car l'équipe de la mairie n'est pas dans l'interaction. C'était cela le sujet.

**Mme le Maire.-** Même sur ces sujets, la critique existe.

J'espère que nous aurons tout de même une pensée pour le peuple ukrainien en dehors de nos petites affaires tout à fait ridicules.

*Mme le Maire soumet la Délibération aux voix - Résultat : Unanimité.*

## **2. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE ET L'UNION SPORTIVE VAIRES ENTRETIEN COMPÉTITION (USVEC) POUR L'ANNÉE 2022**

**Mme le Maire.-** Les relations entre la Ville et l'USVEC s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs qui donnent lieu à la signature de conventions d'objectifs depuis plusieurs années.

La subvention annuelle versée par la ville de Vaires-sur-Marne constitue une aide au développement et à l'organisation des activités sportives sur le territoire de la commune.

L'USVEC organise au profit de ses adhérents, l'animation, l'initiation, l'enseignement et la compétition dans le respect des statuts et des règlements administratifs et sportifs des Fédérations auxquelles elle est obligatoirement affiliée ainsi que ses membres licenciés.

À ce titre, l'USVEC se doit de promouvoir la pratique des activités sportives en général, en particulier celles pratiquées dans ses différentes sections.

Dans le projet de convention, les actions de l'USVEC répondent à l'intérêt général par la mise en œuvre :

- D'activités physiques et sportives ouvertes et accessibles à tous les Vairois,
- Du développement des actions et des activités sur le territoire de la commune,
- De la participation aux différentes manifestations locales organisées par la Ville,
- Du sport comme outil valorisant les actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale.

En outre, la subvention municipale attribuée doit permettre l'organisation de réunions privées ou d'interclubs, la participation à des matchs et compétitions et le développement de l'exercice physique et sportif.

La subvention allouée à l'USVEC pour l'année 2022 s'élève à 72 000 € et est notamment destinée à l'organisation des activités sportives de l'association, et à répartir selon les projets et besoins des différentes sections de l'association.

Ce montant sera repris en inscription budgétaire lors du vote du Budget Primitif 2022.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs entre la commune de Vaires-sur-Marne et l'Union Sportive Vaires Entretien Compétition (USVEC) pour l'année 2022

**Mme Marine MOGENNI.**- Lorsque l'on reprend les données de cette Délibération, on constate 72 000 € de subvention pour un total affiché de 2 814 adhérents, soit 25,58 €/adhérent. Que ce soit à des fins statistiques ou à d'éventuelles fins d'harmonisation, avez-vous des données sur le montant moyen par adhérent alloué en termes de subventions à l'ensemble des associations sportives de la commune ?

**M. Jean-Claude FEDER.**- Mon propos va dans le même sens que Mme MOGENNI, nous voudrions connaître pour les autres associations vairoises dédiées au sport le nombre d'adhérents respectif et le montant de la subvention reçue par chacune. Notre questionnement porte surtout sur l'équité entre ces associations. Nous pourrions d'ailleurs l'étendre aux associations culturelles, vous le savez, je suis personnellement concerné par le théâtre.

En attendant ces retours, nous nous abstenons.

Je reviens sur le point précédent : mes propos n'étaient ni polémiques ni agressifs. Ils avaient pour objet non pas de mettre en cause mais peut-être de solliciter ou de proposer que ce genre d'initiative recueille l'unanimité des élus. Pardonnez-moi si vous l'avez mal pris mais mon propos n'était pas spécialement agressif. Si c'est le cas, je m'en excuse.

**Mme le Maire.**- Déjà, il s'agit uniquement de la convention avec l'USVEC puisque c'est la seule association qui a une subvention supérieure à 23 000 €. C'est de cela dont il s'agit ce soir. L'attribution des autres subventions sera définie au moment du vote du BP, comme à chaque exercice budgétaire.

Ensuite, s'agissant de la répartition des subventions et du ratio par adhérent, ces prochains mois, une étude sera menée de façon à affiner lesdites subventions et à les travailler autrement.

Madame MOGENNI, vous me demandez le montant de la subvention par adhérent. Parce que vous y avez participé l'année dernière et que c'est votre deuxième exercice budgétaire, vous savez très bien que les subventions ne sont pas réparties d'une façon égalitaire par adhérent. Ceci trouve son explication dans plusieurs raisons : il ne

s'agit pas des mêmes activités, des mêmes qualités d'encadrement, du même nombre de bénévoles. Puis, en fonction de l'activité, des licenciés et des fédérations, les coûts d'adhésion sont différents.

Effectivement, je pourrais vous donner un coût moyen mais cela ne correspondrait à rien. Quelle est la finalité de votre question, hormis le calcul mathématique ?

**Mme Marine MOGENNI.**- Que ce soit à des fins statistiques ou à des fins d'harmonisation, ce n'est pas le seul ratio existant mais il fait partie de ceux qui permettent de juger d'une forme d'équité ou non. Le ratio par adhérent n'est évidemment pas le seul mais il est communément admis et figure dans un certain nombre de documentations officielles.

**Mme le Maire.**- Je ne les connais pas par cœur, je suis désolée de ne pas pouvoir vous apporter la réponse précise que vous semblez attendre ce soir. Bien sûr, nous avons ce ratio puisque nous le calculons aussi afin de savoir où nous en sommes par rapport à la dotation par adhérent sportif. En revanche, il faut aussi ajouter les locaux (et vous en êtes particulièrement consciente puisque vous faites partie d'une association utilisatrice). Des associations n'ont pas besoin de locaux (cyclisme, marche) au contraire d'autres associations qui en ont besoin.

Si nous devons répondre à votre souci d'équité, nous devrions le calculer, le prendre en compte et le chiffrer.

*Mme le Maire soumet la Délibération au vote - Résultat : 29 voix pour (groupes Agir ensemble pour Vaires ; vivre Vaires ; Vaires, c'est vous), 3 abstentions (Vaires citoyenne). À noter que M. RAMIREZ ne prend pas part au vote.*

### **3. RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT A DURÉE LIMITÉE SUR LES DIFFÉRENTES VOIES DE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE – ACTUALISATION DE LA ZONE BLEUE**

**Mme Catherine CHIOCARELLO.**- Il me semble que c'est en 2018 que l'ancienne municipalité avait instauré une zone bleue, elle était suspendue depuis mars 2020 (Covid-19) et, aujourd'hui, il faut la remettre en place. Néanmoins, le plan a été révisé car il n'est plus tout à fait cohérent.

Le principe de la zone bleue :

- approbation de la Délibération en Conseil municipal,
- rédaction d'un arrêté avec la liste détaillée des emplacements, des horaires, etc.
- Marquages horizontaux et verticaux.

Le stationnement en zone bleue rend obligatoire l'apposition du disque en indiquant l'heure d'arrivée.

Il y aura évidemment des contrôles de Police municipale via les ASVP afin de veiller au respect de la réglementation. Si un disque n'est pas apposé ou si l'heure est dépassée, c'est d'office verbalisable.

Des disques de stationnement seront fournis par la Ville et mis à disposition des Vairois.

Comme prévu, nous avons révisé cette zone bleue en souhaitant concerter les Vairois. Dans un premier temps, nous l'avons fait via le *Vaires Mag* de juillet, ils avaient jusqu'à fin septembre pour nous répondre : nous avons 33 retours. Je les ai synthétisés mais nous ne pouvions pas prendre notre décision sur une base aussi petite sachant que, par exemple rue Paul Algis, nous n'avions que trois retours.

Dans un deuxième temps, nous avons lancé une seconde consultation via des *flyers* dans les rues directement concernées par la zone bleue. Ils avaient environ un mois et demi pour répondre. Nous avons reçu 26 retours de plus, soit 59 au total.

Je tiens tout de même à dire que, quand nous ne concertons pas, on nous le reproche et que, quand nous concertons à deux reprises, nous recevons 59 retours sur toute la population. Sachant que n'importe qui pouvait donner son point de vue, ce qui s'est passé.

Suite à cela, nous avons pris des décisions.

La zone bleue fonctionnera à Vaires-sur-Marne de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 du lundi au samedi inclus (à l'exclusion des jours fériés).

Les modifications, y compris les voies déjà en zone bleue précédemment, sont les suivantes :

- Rue Charles Floquet : suppression de la zone bleue ;
- Boulevard de Lorraine, la partie située entre la rue Paul Algis et la Place de la République : suppression de la zone bleue ;
- Rue Paul Algis ; suppression de la zone bleue ;
- Rue Félix Faure : suppression de la zone bleue ;
- Rue de Chelles : suppression de la place de livraison qui est collée au passage piéton (non conforme au Code de la route)
- Rue de la Gare : suppression de la zone bleue pour le tronçon entre le n° 56 et la rue Paul Algis (entre le bout de la rue Paul Algis et la première entrée au Parc de l'Aulnay sur la gauche)
- Place de la République, l'arrêt minute devient la règle (entre les n° 1 et les n°9, comprenant aussi la partie du n° 6 où un stationnement « *plan Vigipirate* » est établi), et la zone bleue l'exception (entre les n° 2 et n° 4 soit 8 places de stationnement, ce qui correspond aux café, coiffeur et pharmacie), 5 places en zone bleue, 1 PMR et 2 de recharge,
- Place du Général de Gaulle : généralisation de l'arrêt minute ;
- Rue de la Gare : généralisation de l'arrêt minute du n° 2 à la place du Général de Gaulle, il s'agit des places en face du coiffeur et du fleuriste
- Avenue des Mésanges : la partie située au n° 8, actuellement en « *plan Vigipirate* », ne sera plus en zone bleue.

Les voies antérieurement situées en zone bleue et qui ne font pas l'objet d'une modification.

Dorénavant, seules les 3 différentes durées limitées suivantes seront applicables, contre 6 précédemment :

- Un principe de 1 h 30 pour l'ensemble des rues identifiées comme parties intégrantes de la zone bleue exception faite de :
  - 20 minutes pour les arrêts minutes,
  - 4 heures pour les parkings des Loriots et des Fauvettes

Un disque réglementaire par foyer sera remis à chaque adresse postale Vairoise (délivrée à l'accueil de l'hôtel de ville ou au Centre des Arts et Loisirs sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile).

Les signalétiques horizontales et verticales seront changées.

Suite à ce Conseil municipal, une communication sera faite via le *Vaires Mag*, la page Facebook de la Ville, son site Internet, etc. Cette nouvelle zone bleue prendra effet à partir du 25 avril.

Il nous est donc demandé :

- **D'APPROUVER** les évolutions du règlement du stationnement à durée limitée, ainsi que le nouveau périmètre de la zone bleue,

- **DE DIRE** que les usagers bénéficieront de la gratuité du stationnement dans cette zone bleue pendant 1 h 30 grâce au disque de stationnement durant le fonctionnement de la zone bleue, du lundi au samedi inclus de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 (dimanches et jours fériés exclus), à l'exception de :

- 20 minutes pour les arrêts minutes

- 4 heures pour les parkings des Loriots et des Fauvettes,

- **DE DIRE** que la délimitation précise de la zone bleue fera l'objet d'un arrêté du Maire pris en application de la présente Délibération, et sera apposé au droit de chaque voie concernée,

- **DE DIRE** que ces évolutions seront effectives à compter du 25 avril 2022.

**M. Daniel WATHLÉ.**- En premier lieu, nous souhaitons remercier Mme CHIOCARELLO pour son travail sur cette question de stationnement, qui n'est jamais simple.

En second lieu, *Équilibre Vaires* avait dans son programme de conserver la gratuité du stationnement, de ce fait, nous cinq élus nous félicitons que cette gratuité ait été conservée.

Une question subsiste néanmoins, à savoir la mise en place du dispositif de vignette/macaron réservé aux résidents. C'était votre promesse de campagne n° 19 mais ce n'est pas mentionné dans cette Délibération. Cela signifie-t-il qu'il n'y aura pas de vignette/macaron résident ?

**Mme Catherine CHIOCARELLO.**- Concernant les vignettes, il est vrai que nous n'en parlons pas et que c'était une promesse de programme. Toutefois, le mandat n'est pas terminé et je voulais attendre puisque, actuellement, j'ai grosso modo 11 demandes de vignette sur toute la population vairoise mais je sais que cette nouvelle zone bleue fera réagir.

Nous attendons donc de voir les demandes réelles pour étudier les cas. Sinon, cela reviendrait à mettre en place tout un dispositif de vignette pour 11 personnes, dont la plupart ont la possibilité de rentrer leur véhicule dans leur résidence.

*Mme le Maire soumet la Délibération au vote - Résultat : 30 voix pour (groupes Agir ensemble pour Vaires ; vivre Vaires ; Vaires, c'est vous), 3 abstentions (Vaires citoyenne).*

#### **4. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LE RENOUELEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE**

**Mme le Maire.**- La commune de Vaires-sur-Marne a délégué l'exploitation de la restauration collective municipale à la société ELRES par un contrat de délégation de service public signé le 13 décembre 2016, qui a fait l'objet d'une Délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2016.

La société concessionnaire exploite le service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal, par la Délibération n° 01 en date du 12 décembre 2021, a approuvé la prolongation du contrat de délégation de service public afin de bénéficier d'un temps supplémentaire pour piloter l'ensemble des phases préparatoires au lancement d'une nouvelle consultation.

C'est dans ce contexte qu'il convient de créer un groupement d'autorités concédantes pour le renouvellement de la délégation de service public relative à l'exploitation du service de restauration collective municipale entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'article L.3112-1 du Code de la Commande Publique énonce que : « *Des groupements peuvent être constitués entre des autorités concédantes ou entre une ou plusieurs autorités concédantes et une ou plusieurs personnes morales de droit privé qui ne sont pas des autorités concédantes afin de passer conjointement un ou plusieurs contrats de concession.* »

En outre, la formule du groupement d'autorités concédantes telle que décrite à l'article susmentionné permet une simplification des démarches, tout en favorisant des économies d'échelle.

La commune en tant que coordonnateur dudit groupement d'autorités concédantes est chargée :

- d'assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins,

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer l'ensemble du dossier de consultation en fonction des besoins définis par les membres du groupement,
- d'élaborer l'ensemble des pièces administratives, techniques et juridiques nécessaires à la passation du contrat,
- d'organiser l'ensemble des opérations de sélection du Délégué pour le compte des membres du groupement,
- de convoquer et d'organiser les réunions de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- d'informer les candidats des résultats de la procédure de mise en concurrence,
- de procéder à la publication de l'avis d'attribution,
- de procéder à la signature et à la notification du contrat résultant de la procédure de consultation mise en œuvre au nom et pour le compte des membres du groupement, chaque membre du groupement s'assurant pour ce qui le concerne de sa bonne exécution sur le périmètre le concernant,
- de signer en tant que de besoin et dans le respect de la réglementation en vigueur les avenants au contrat,
- de représenter le groupement dans les éventuelles procédures précontentieuses et contentieuses relatives à la procédure et à l'exécution du contrat.

Le Coordonnateur prend en charge tous les frais directement ou indirectement liés à la passation du contrat.

La convention prendra automatiquement fin et sans qu'il soit besoin pour les parties de la dénoncer après le règlement définitif des sommes dues au titre de la Délégation de service public dans le cadre du présent groupement et dès lors que toutes les procédures contentieuses éventuelles liées à la passation ou à l'exécution du contrat dans le cadre de ce groupement sont éteintes.

Il vous est donc demandé :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour le renouvellement de la DSP relative à l'exploitation du service de restauration collective municipale entre la commune et le CCAS,

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Dans la démarche, nous sommes tout à fait d'accord puisque cela vise à impliquer et à mettre en commun les organes bénéficiaires de ce service. En revanche, cette démarche est uniquement orientée autour du principe d'une Délégation de Service Public, sans ouvrir la réflexion sur la pertinence de recourir à une cuisine municipale ou communautaire, approvisionnée en circuit court, c'est-à-dire locale, donc en meilleure maîtrise des coûts et de la filière qualité. C'est pourquoi nous nous abstenons.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

*Mme le Maire soumet la Délibération au vote - Résultat : 30 voix pour (groupes Agir ensemble pour Vaires ; vivre Vaires ; Vaires, c'est vous), 3 abstentions (Vaires citoyenne).*

## **5. APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE**

**Mme Catherine CHIOCARELLO.**- Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre davantage aux demandes de sécurité et de prévention, et de lutter contre le sentiment d'insécurité, la ville de Vaires-sur-Marne a décidé de s'investir dans la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Cette démarche vient s'inscrire dans un cadre partenarial préexistant et matérialisé par la signature d'une convention de coordination avec les forces de sécurité de l'État.

La Ville et ses partenaires, dans le cadre de la politique de la gestion de l'espace public, de la gestion des flux routiers et de la prévention de la délinquance, entendent ainsi lutter plus efficacement contre l'insécurité dans certains lieux, particulièrement exposés à de tels phénomènes.

L'installation d'un système de vidéoprotection apparaît comme un outil favorisant la compréhension des phénomènes d'insécurité, la maîtrise des territoires, et permettant une amélioration de la faculté d'intervention des services et de leur réactivité.

Conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, le présent règlement de vidéoprotection a pour objet d'organiser et de réglementer la mise en œuvre du système de vidéoprotection sur le territoire communal.

Celui-ci prévoit notamment des dispositions relatives :

- À l'information du public ;
- Aux modalités d'enregistrement et de traitement des enregistrements ;
- Au personnel habilité à visionner les enregistrements ;
- À la sécurisation de la salle d'exploitation ;
- À l'utilisation des vidéos portatives individuelles.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement de la vidéoprotection de la commune de Vaires-sur-Marne, ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document afférent.

**Mme Marine MOGENNI.**- J'ai une question qui dévie très légèrement -je m'en excuse par avance- du règlement de vidéoprotection. En effet, je souhaite savoir si la vidéoprotection sera mise en place aux abords du square Paul Algis. C'est simplement pour vous signaler que nous avons plusieurs remontées concernant ses abords jonchés de détrit. Au-delà de faire du nettoyage par la commune ou par le bailleur, peut-être l'identification des contrevenants qui reviendraient régulièrement au même endroit reposer leurs détrit. Pourrait-elle être une piste intéressante. Je profite que nous abordions le sujet de la vidéoprotection pour légèrement digresser et vous demander s'il y en aura ou non dans ce secteur.

**Mme Catherine CHIOCARELLO.**- Je rappelle que le square Paul Algis est un domaine privé.

**Mme Marine MOGENNI.**- Aux abords ?

**Mme Catherine CHIOCARELLO.**- Des caméras seront mises en place en entrée de ville, c'est en cours, donc cela devrait être déployé sous peu.

En effet, si des choses sont déposées sur le domaine public, nous aurons la possibilité de voir et d'exploiter la vidéo mais cela ne s'exploite pas si rapidement que cela. Pour visionner, il faut des réquisitions.

Pour tout ce qui est sur le square Paul Algis, c'est un domaine privé, nous avons normalement une réquisition permanente de la PM mais c'est leur domaine.

**Mme Marine MOGENNI.**- C'était aux abords du square, c'est pourquoi je me permettais de poser la question. *A priori*, ce serait principalement sur la voie publique mais, si une installation est en cours dans ce secteur dans le cadre d'une opération entrée de ville, c'est une très bonne nouvelle.

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Nous tenons à souligner qu'il s'agit en fait d'un système de vidéosurveillance. En effet, une caméra n'a jamais protégé qui que ce soit, seule l'intervention rapide des gardiens de la paix est source de protection.

Le système de vidéosurveillance peut participer à la protection dans la mesure où cela permettrait une réponse plus rapide des secours. Or, dans le règlement fourni en pièce jointe, le point 3.2 précise qu'en dehors des horaires du planning les images sont enregistrées en permanence automatiquement, sans présence dans le CSU d'opérateurs vidéo. Donc dès lors, cette vidéosurveillance, si elle répond bien aux exigences des compagnies d'assurance et si elle permet parfois d'élucider *a posteriori* les faits des contrevenants, ne procède pas en tant que telle à la protection des Vairois. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

**Mme Catherine CHIOCARELLO.**- Il est certain que la caméra elle-même ne protégera jamais personne. En revanche, toutes les caméras sont envoyées vers le CSU où il y a en permanence un ou deux agents. Et je peux vous assurer qu'elles servent à protéger les Vairois dans le sens où, quand eux visionnent quelque chose, une brigade de PM est envoyée immédiatement.

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Vous dites « en permanence » alors que j'ai vu dans le règlement qu'il existait un planning, dont je n'ai pas connaissance et que, en dehors de ce planning, il n'y avait personne. Si vous dites qu'il y a quelqu'un en permanence, cela change effectivement les choses.

**Mme Catherine CHIOCARELLO.**- C'est évidemment aux horaires d'ouverture du poste de PM, c'est-à-dire qu'entre 2 h 00 et 8 h 00 il n'y a personne. En effet, ce n'est pas une protection immédiate, il n'y a personne pour voir et pour envoyer la PM en cas de problème. Il n'empêche que cela a servi à de nombreuses reprises à résoudre des affaires.

Après, on en attend ce que l'on en veut. Encore récemment, vu que l'on parle des réseaux sociaux, je ne sais plus ce qu'il s'est passé mais des citoyens disaient « *quand Vaires se décidera ?* » Certains habitants voudraient des caméras partout mais ce ne sera pas possible.

Pour moi, cela a un côté protecteur, cela rassure, cela a servi de nombreuses fois et cela peut aussi dissuader.

**Mme le Maire.**- Pour illustrer ce sujet, nous avons vécu sur Vaires il y a à peine quelques heures un problème et les caméras de vidéoprotection nous ont été bien utiles et le seront encore. Je pense donc que l'on peut dire que cela sert à protéger également, en l'occurrence c'était le cas.

*Mme le Maire soumet la Délibération au vote - Résultat : 30 voix pour (groupes Agir ensemble pour Vaires ; vivre Vaires ; Vaires, c'est vous), 3 abstentions (Vaires citoyenne).*

## **6. ACQUISITION D'UN PLATEAU DE LOCAUX ADMINISTRATIFS SITUÉ AU SEIN DE LA PARCELLE N° AD 52 SISE 1 RUE DE CHAMPFLEURI A VAIRES-SUR-MARNE (ZAC DU GUÉ DE LAUNAY)**

**M. Didier DESFOUX.**- La société Parc d'activité Vaires-sur-Marne a entrepris la construction d'un ensemble immobilier au sein de la ZAC du Gué de Launay, dont la réalisation a été achevée en juin 2021 (première opération à droite après le rond-point).

Cet ensemble immobilier, à destination de bureaux, de commerces et d'activités de services est notamment composé :

- d'un bâtiment unique dénommé « Pôle de Vie »
- de 50 emplacements de stationnement, dont 2 emplacements pour personnes à mobilité réduite et 6 emplacements pré-équipés pour véhicules électriques,
- des voies de circulation,
- d'un local vélos,
- d'un local indépendant de stockage des ordures ménagères,
- des bassins de rétention des eaux pluviales,
- d'une zone de convivialité.

Poursuivant sa volonté de développer et soutenir l'offre de médecins sur le territoire de la commune, la municipalité manifeste sa volonté d'acquérir un local situé au sein de cet ensemble immobilier, afin de le mettre à disposition de médecins libéraux.

De ce fait, des démarches ont été engagées afin d'acquérir un local de bureaux (**Lot n° 3**) situé au premier étage et d'une surface de 171 m<sup>2</sup>, comportant une entrée principale ainsi qu'une issue de secours, et comprenant :

- un espace de bureaux, un lavabo, un WC, et un WC aux normes handicapés,
- la jouissance partagée du toit terrasse avec les lots 4 et 5,
- les 138/1000èmes des parties communes générales,
- les 146/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment unique.

Outre ce local principal, l'acquisition porte également sur les 7 places de stationnement suivantes :

- **Lot numéro 11**
- **Lot numéro 26**
- **Lot numéro 27**
- **Lot numéro 28**
- **Lot numéro 38**
- **Lot numéro 39**
- **Lot numéro 52**

Elles sont situées à l'extérieur et correspondent à 1/1000<sup>ème</sup> des parties communes générales.

Le prix d'acquisition de ce bien a été fixé par les parties à 551 016 €, ce prix s'entendant taxe sur la valeur ajoutée incluse au taux de 20 %. Le prix hors taxe s'élevant ainsi à 459 180 € et la taxe sur la valeur ajoutée s'élevant à 91 836 €.

Les services des Domaines ont été saisis le 21 décembre 2021 et ont estimé la valeur de ce bien à un montant de 384 750 € HT, par un avis en date du 18 janvier 2022.

Cet écart entre l'estimation du service des Domaines et le prix d'acquisition est justifié par la réalisation, par le vendeur, de travaux d'aménagement intérieur dont le montant est estimé 120 096 € TTC. Ceux-ci devront être réalisés dans un délai de trois mois à compter de la signature de l'acte de vente.

Compte tenu de l'intérêt de l'acquisition de ce local et de la nécessité de poursuivre les actions en faveur de l'installation de médecins sur la commune, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition, à la société Parc d'activité Vaires-sur-Marne, dont le siège est situé 251, boulevard Pereire – 75017 Paris, et pour un montant de 551 016 € TTC, d'un bien situé sur la parcelle n° AD 52 sise 1, rue de Champfleuri et composé des lots suivants :

**Lot numéro 3 :**

Situé au premier étage, un local de bureaux

Et les cent trente-huit millièmes (138/1000èmes) des parties communes générales.

Et les cent quarante-six millièmes (146/1000èmes) des parties communes spéciales au bâtiment unique.

Je passe rapidement sur les autres lots de parking :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à cette acquisition,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au BP 2022, à l'article 21311.

**M. Daniel WATHLÉ.**- Les élus de *Vivre Vaires* ne voteront pas pour cette Délibération et nous allons vous expliquer pourquoi.

En effet, pourquoi acheter un box de seulement 171 m<sup>2</sup> éloigné du centre-ville et qui coûtera plus de 550 000 € aux Vairois, alors qu'une option maison médicale de 500 m<sup>2</sup> en face de la mairie existe et est surtout gratuite ?

**Mme le Maire.**- Non, elle n'existe pas.

**M. Daniel WATHLÉ.**- Bien sûr qu'il est urgent de trouver des médecins, sur ce point, nous sommes tous d'accord depuis très longtemps.

Pour rappel, tous les élus de la mandature précédente, majorité et opposition, avaient voté à l'unanimité, lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018 via la Délibération n° 10, la cession de la parcelle n° 24 sis 17, boulevard de Lorraine qui prévoyait la réalisation d'un ensemble immobilier, ainsi qu'un local destiné à accueillir des professions médicales et cela, conformément à la proposition de l'acheteur.

Il est également précisé dans cette Délibération que les conditions de mise à disposition du local aux professions médicales seront fixées par convention entre la commune et l'acquéreur. Donc la mairie avait bien son mot à dire quant aux conditions de mise à disposition.

D'autre part et d'après Google Map, cette maison médicale avec une localisation très centrale se situe juste en face de la mairie, à peine à 200 mètres de la gare, soit à 5 minutes à pied. Et, nous le rappelons une nouvelle fois, cette solution était gratuite.

**Mme le Maire.**- Non.

**M. Daniel WATHLÉ.**- Après le vote de ce soir, le box acquis dans la Zac du Gué de Launay, pour plus de 550 000 €, se trouvera à une distance de 1 km de la gare soit, toujours selon Google Map, à 13 minutes à pied pour les Vairois qui habitent plein centre-ville. Pour tous les autres Vairois, qui habitent au nord, à l'ouest et au sud de la Ville, il faudra envisager l'utilisation de la voiture pour s'y rendre.

La majorité n'a pas besoin du vote de l'opposition pour voter cette Délibération. Même si elle va dans le bon sens pour la santé des Vairois, puisque c'est une décision uniquement politique, les cinq élus de *Vivre Vaires* s'abstiendront.

**M. Didier DESFOUX.**- Premièrement, vous parlez d'une convention entre l'ancienne municipalité et le programme situé face à la mairie, comme nous l'avons déjà expliqué à plusieurs reprises, nous sommes preneurs de cette convention monsieur WATHLÉ. En effet, elle n'a jamais été établie, ni par vous ni par le preneur. Si cela avait été le cas, nous l'aurions retrouvée dans la promesse de vente.

Ce que vous affirmez aujourd'hui est simplement faux.

Deuxièmement, connaissez-vous des promoteurs immobiliers qui donnent gracieusement 500 m<sup>2</sup> d'un immeuble ? Franchement, le ridicule ne tue pas mais quand même. Si vous dites n'importe quoi, nous ne pouvons pas discuter dans ces conditions.

**M. Daniel WATHLÉ.**- Je n'ai pas dit qu'il le donnait gracieusement, j'ai dit que c'était gratuit pour la Ville mais que le promoteur louerait l'immeuble, ses bâtiments aux médecins, comme vous allez le faire à la ZAC du Gué de Launay.

**M. Yohann DESFOUX.**- La différence est que nous sommes propriétaires.

**M. Daniel WATHLÉ.**- Cela ne change rien.

**M. Yohann DESFOUX.**- Cela change tout.

**M. Didier DESFOUX.**- La difficulté est que l'équipe précédente a oublié d'indiquer cela dans la promesse de vente. En conséquence, le promoteur en face n'a aucune obligation. Je vous invite à relire la promesse de vente, c'est vous qui l'avez signée. À la limite, relisons-la un jour ensemble. Aujourd'hui, ce n'est pas prévu dans la

promesse de vente, ce qui fait qu'à l'acte de vente nous n'avons pas eu la possibilité d'acter ce que vous venez de dire. Ce ne sont donc que des affabulations.

**M. Daniel WATHLÉ.**- C'est bien ce qui est écrit dans la Délibération du 18 décembre.

**M. Didier DESFOUX.**- Vous avez indiqué votre souhait dans la Délibération pour que ce soit inscrit, sauf que vous avez oublié l'essentiel, c'est-à-dire l'inscrire dans la promesse de vente. Cela ne peut donc pas se faire et cela ne s'est pas fait. Ce n'est pas de notre fait, c'est de votre fait parce que vous avez oublié l'essentiel, comme souvent d'ailleurs.

**Mme le Maire.**- S'agissant de ce sujet, c'est exactement la même procédure que celle de la salle avec la SFCK\*. Certes, c'était un deal mais on ne fonctionne pas avec des deals. Vous dites que c'était gratuit mais, quand nous avons rencontré ce promoteur, c'était 72 000 € par an. Si vous trouvez que c'est avantageux et intéressant, faites le calcul : 550 000 € une fois ou 72 000 €/an, on a vite fait le compte. En plus, en étant propriétaires, nous aurons un patrimoine.

J'avais déjà répondu sous cet angle, vous vous cantonnez à ce projet que, d'ailleurs, nous ne refusons pas. Si demain des médecins s'installent là, nous y serons tout à fait favorables, nous n'avons aucun problème avec cela, si ce n'est que vous vendez du rêve à un ou deux ans, voire davantage parce que cela ne monte pas très vite alors que nous voulons trouver une solution plus rapide. Je pense que c'est aussi digne d'intérêt, on peut peut-être s'intéresser au sujet.

Maintenant, nous avons reçu le promoteur, il n'y a rien de particulier, il n'existe ni convention ni rien. Et je ne rappelle pas dans quelles conditions la vente a été réalisée.

**Mme Marine MOGENNI.**- Cela tombe bien que vous abordiez la question du délai puisque c'était l'objet de notre question : quels sont les délais envisagés pour une finition complète, c'est-à-dire acte de vente signé et travaux réalisés, de façon que le local soit prêt à recevoir des médecins ?

Par la même occasion, où en sont les éventuelles autres démarches (médecins salariés, nouvelles installations de libéraux) ? Que l'on nous fasse un petit état des lieux concernant la santé sur la commune.

Bien évidemment, nous l'avons dit, nous le répétons et continuerons de le dire : nous ferons esprit de corps et nous serons favorables à toute action permettant l'installation de médecins sur la commune, quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne.

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Je reviens sur l'écart de valeur de 120 000 €. J'ai été interpellée par un Vairois en janvier, je ne connais pas la fiabilité des informations qui m'ont été données, je vais donc essayer de le formuler sans faire polémique : si j'ai bien compris, un ou deux jeunes médecins se seraient présentés en janvier pour envisager de s'installer dans ces locaux, cela ne se serait pas fait notamment parce que l'aménagement ne convenait pas à l'exercice de leur profession. C'est ce qui serait à l'origine des travaux prévus, donc des 120 000 € supplémentaires.

C'est pour vous poser la question et savoir en complément où cela en est, si des médecins vont s'installer.

**M. Didier DESFOUX.**- Madame MOGENNI, nous pouvons raisonnablement estimer que, fin juin ou début juillet, les travaux pourraient être réalisés. Il s'agit de travaux d'intérieur. À partir de la signature de l'acte, le délai de réalisation des travaux est de trois mois.

**Mme le Maire.**- Nous avons effectivement reçu un jeune médecin (et non pas deux). En ce qui me concerne, je ne sais pas s'il a décliné ou pas notre offre puisque, pour tout vous dire, je n'ai pas eu de retour. Nous avons dû le rappeler pour savoir s'il était intéressé ou pas parce qu'il ne donnait pas signe de vie.

Maintenant, pourquoi ne s'installe-t-il pas ici ? La personne est Vairoise, ce qui est aussi à prendre en considération parce que, quand un médecin travaille et habite sur la même commune, cela peut poser problème. Peut-être est-ce aussi pour cela que ce médecin a décliné notre offre ? Je n'en sais pas plus.

**M. Didier DESFOUX.**- Pour compléter, cette personne avait déjà un projet bien avancé dans une autre municipalité, elle est venue nous rencontrer, nous lui avons fait visiter et elle a choisi une autre commune.

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Du coup, les travaux étaient prévus ?

**M. Didier DESFOUX.**- Il n'y a pas de lien de causalité. Indépendamment de cette personne, les travaux d'intérieur doivent être faits. Il faut au moins cloisonner pour avoir quatre box pour les médecins.

*Mme le Maire soumet la Délibération au vote - Résultat : 28 voix pour (groupes Agir ensemble pour Vaires ; Vaires citoyenne ; Vaires, c'est vous), 5 abstentions (vivre Vaires).*

## **7. CONSTATATION DE LA DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'IMMEUBLE SIS 9 IMPASSE DE L'AULNAY A VAIRES-SUR-MARNE AINSI QUE DE SON EMPRISE FONCIERE**

**M. Didier DESFOUX.**- La commune de Vaires-sur-Marne est propriétaire d'un immeuble situé au 9, impasse de l'Aulnay, situé sur une parcelle anciennement cadastrée n° AR 4.

Ce bâtiment, composé de deux étages et situé sur une parcelle de 853 m<sup>2</sup>, comprend au total 5 logements, 5 caves, des parties communes ainsi que 5 places de stationnement, et dispose d'un accès indépendant de l'école maternelle du Parc de l'Aulnay.

L'OPH Habitat 77 ayant manifesté le désir d'acquérir ce bien et la Ville ayant consenti à la cession de ce dernier, il est nécessaire de procéder à sa désaffectation ainsi qu'à son déclassement du domaine public, conformément aux dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cet immeuble était initialement situé sur la même parcelle que l'école du Parc de l'Aulnay et avait vocation à loger des instituteurs, conformément aux lois des 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889, portant obligation aux communes de fournir un logement aux instituteurs des écoles publiques.

Néanmoins, compte tenu de la disparition du corps d'emploi des instituteurs, ces logements n'ont plus vocation à être attribués sous l'empire de ce statut, et ne sont donc plus occupés par ceux-ci, rendant possible la désaffectation et le déclassement du bien en vue de sa cession.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, la commune a saisi le Préfet de Seine-et-Marne par un courrier en date du 26 novembre 2021 afin d'obtenir son avis sur la désaffectation de cet immeuble.

Par un avis en date du 20 décembre 2021 et après consultation de la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, le préfet de Seine-et-Marne a donné un avis favorable à cette désaffectation.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de l'immeuble situé au 9, impasse de l'Aulnay à Vaires-sur-Marne, ainsi que de son emprise foncière, dont le nouveau périmètre figure en annexe de la présente Délibération, dès lors cet immeuble n'est plus occupé par des instituteurs et ne fait plus l'objet de sollicitation de leur part,

- **D'APPROUVER** le déclassement du domaine public de l'immeuble situé au 9, impasse de l'Aulnay à Vaires-sur-Marne, ainsi que son emprise foncière, dont le nouveau périmètre figure en annexe de la présente Délibération,

- **DE DIRE** que l'emprise foncière de l'immeuble, anciennement cadastrée n° AR 4, fera l'objet d'une nouvelle numérotation et que son nouveau périmètre, concerné par la présente Délibération, figure en annexe de la présente Délibération.

Pour votre compréhension, c'est l'emprise matérialisée en vert dans le petit plan annexé.

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Il me semble qu'il y a encore des locataires. Y a-t-il une solution de relogement ? Comment est-ce géré ?

**Mme le Maire.**- Il y a actuellement un locataire, qui n'est pas enseignant. Il sera repris par le bailleur qui prendra cet immeuble en charge.

**M. Erick NILES.**- Le groupe *Vivre Vaires* constate que la majorité a décidé de se séparer d'un immeuble appartenant à notre commune. Plutôt qu'une simple vente, il aurait pu servir à d'autres destinations, vous auriez pu par exemple en faire des logements d'urgence ou encore les rénover pour loger de futurs médecins, voire le donner en gestion à l'association d'aide aux femmes battues. En tout cas, les idées quant à l'utilisation ne manquent pas et le profit que va en tirer la majorité est équivalent à ce que coûtera la pose du terrain synthétique, soit 1,2 M€.

En général, lorsque l'on commence à vendre du patrimoine, c'est que la situation financière ne laisse pas d'autres choix. Dans ce cadre, notre groupe s'abstiendra.

**M. Yohann DESFOUX.**- Vous regrettez que nous vendions du patrimoine qui est dans un état relativement dégradé mais, par ailleurs, dans le point précédent, nous avons aussi voté une acquisition. Vous êtes donc contre l'acquisition, contre la vente ; vous êtes contre tout. Je n'en dirai pas plus.

**Mme le Maire.**- Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu la curiosité d'aller voir mais cet immeuble compte cinq logements pour des loyers de moins de 500 €. À l'heure actuelle, une seule personne y habite. Vous dites que nous nous séparons du patrimoine, Oui. Nous aurions pu éventuellement le dédier à des médecins mais, si vous vous étiez un peu intéressé au sujet, vous auriez constaté que les médecins n'ont absolument pas ce genre de demande ; pour des femmes ou des hommes en difficulté mais c'est peut-être ce que fera le bailleur puisqu'il proposera des logements à loyer modéré.

Même si nous avions voulu le dédier aux nobles propositions que vous exposez, il aurait fallu rénover et faire des travaux dans cet immeuble. Or, je peux vous dire que la Collectivité n'a pas les moyens, et depuis très longtemps, puisque cet immeuble est laissé à l'abandon depuis des années. Compte tenu du coût énorme des travaux à réaliser (800 000 €), je vous laisse faire le compte.

Politiquement, vous direz que le gain est le prix d'un terrain de football. Dont acte. Maintenant, ne l'aviez-vous pas mis dans votre programme ? Donc vous l'avez mis dans votre programme mais vous ne l'auriez pas fait ?

**M. Daniel WATHLÉ.**- Un mandat dure six années, c'est une gestion de priorité.

**Mme le Maire.**- Je suis rassurée pour l'USVEC Football.

Effectivement, cette ressource est intéressante, nous ne dirons pas le contraire. D'ailleurs, monsieur WATHLÉ, si vous avez bonne mémoire, j'ai fait cette proposition à M. NOYELLES il y a des années en bureau municipal.

*Mme le Maire met la Délibération aux voix - Résultat : 23 voix pour (groupe Agir ensemble pour Vaires) et 10 abstentions (groupes Vivre Vaires ; Vaires citoyenne et Vaires, c'est vous).*

## **8. ADHÉSION AU SIGEIF DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND – ORLY SEINE BIEVRE AU TITRE DES COMPÉTENCES D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ**

**M. François BROCHÉ.**- En 2021, la commune de Vaires-sur-Marne était invitée à prendre acte de la représentation - substitution de l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre », pour les communes qui le composaient, au sein du SIGEIF et au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et de l'électricité,

Ainsi, par une Délibération n° 10 du 4 mars 2021, le Conseil municipal a pris acte de l'application de ce mécanisme.

Cependant, par un courrier en date du 21 février 2022, le SIGEIF a informé les communes membres que les services du contrôle de légalité ont estimé que le mécanisme de représentation – substitution n'était pas conforme à la réglementation.

De ce fait, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour approuver l'adhésion de l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au SIGEIF.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au SIGEIF de l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au titre de la compétence d'autorité organisatrice de distribution de gaz et d'électricité,

- **DE PRÉCISER** que cette Délibération sera notifiée au SIGEIF.

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Il y a quelques jours, nous avons abordé cette question en Commission. Nous voterons pour puisque nous avons bien compris que c'était une formalité. En revanche, à cette occasion, nous avons soulevé une question concernant le modèle économique de ces bornes. Nous avons bien compris que l'utilisateur paie au SIGEIF quand il utilise la borne mais nous n'avons pas clairement compris si les bornes étaient équipées d'une sorte de compteur électrique pour que l'électricité soit facturée ou si c'était l'électricité de la municipalité, auquel cas le SIGEIF paie quelque chose et selon quelles modalités, ou si c'était purement et simplement sur l'électricité de la commune. Nous n'avons pas eu de réponse circonstanciée sur le sujet.

**Mme CHIOCARELLO.**- Je prends la parole parce que j'anime cette commission. En effet, nous en avons parlé mais je suis désolée, madame SAUSSET, c'est hors sujet. Comme indiqué en commission, M. BROCHÉ nous fournira la documentation à tous parce que j'étais la première à me poser cette question mais nous ne sommes pas du tout dans ce sujet.

**M. François BROCHÉ.**- J'ai la réponse et je la donnerai à part.

**Mme CHIOCARELLO.**- Comme prévu, tu la transmettras aux membres de la commission.

**M. François BROCHÉ.**- Tout à fait.

*Mme le Maire met la Délibération aux voix - Résultat : Unanimité.*

## **9. CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT ENTRE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE, LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE ET LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX**

**Mme le Maire.**- La Police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune de Vaires-sur-Marne.

Conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, la présente convention a pour objet de préciser la nature et les lieux des interventions des agents de Police municipale et de déterminer les modalités de coordination avec les forces de sécurité de l'État, incarnées par la circonscription de sécurité publique de Noisiel.

Ainsi, la présente convention identifie, à partir d'un diagnostic local de sécurité, les besoins et priorités suivants :

- la sécurité routière ;
- la prévention de la violence dans les transports ;
- la lutte contre la toxicomanie ;
- la prévention des violences intrafamiliales et scolaires ;
- la protection des commerces de proximité ;
- la lutte contre les pollutions et nuisances ;
- les gens du voyage ;
- la prévention de la radicalisation.

En outre, dans l'optique d'améliorer l'efficacité et la coordination des services, la convention prévoit notamment la mise en œuvre d'une répartition des interventions entre la Police municipale et la Police nationale en fonction de la nature et de lieu de celles-ci, ainsi que la mise en place de procédures renforcées de partage d'information.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être dénoncée après un préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties.

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** la convention de coordination de la Police municipale et les forces de sécurité de l'État entre la commune de Vaires-sur-Marne, le Préfet de Seine-et-Marne et le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Meaux,

**Mme Isabelle SAUSSET.**- Nous nous réjouissons de cette convention qui permettra d'éviter d'éventuels flottements dans les responsabilités entre la Police municipale et la Police nationale dans la prise en charge des dossiers. Nous nous réjouissons également de la coopération accrue entre ces deux corps, ainsi que l'amélioration corrélative de la formation de nos agents municipaux, ainsi que le renforcement de la proportionnalité dans l'emploi de la force par les gardiens de la paix. Nous restons persuadés que la Police de proximité reste le seul garant réel de la protection des personnes et des biens, principalement par une grande dose de prévention et de connaissance fine du terrain. Donc nous voterons pour.

**Mme le Maire.**- Il s'agit d'un renouvellement, je ne sais pas exactement de quoi vous voulez parler lorsque vous évoquez un flottement.

*Mme le Maire soumet la Délibération au vote - Résultat : Unanimité.*

## **10. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

**M. Yohann DESFOUX.**- Je ne sais pas si nous avons gardé le meilleur pour la fin mais en tout cas le plus long, c'est certain.

Je commence par un petit mot d'introduction puisqu'une nouvelle directrice des Finances nous a rejoints en la personne de Mme Carina GIBERT ici présente, pour ceux qui ne l'ont pas encore identifiée ou vue. Elle s'est présentée lors de la commission des Finances, si vous le permettez, je lui réitère la bienvenue.

Je remercie également l'ensemble des services municipaux en charge des Finances, notamment Mme Virginie BOUCHET\* qui a pris la suite et assuré l'intérim au départ de M. BERNARD, notre ancien directeur des Finances, pour la préparation de ce budget qui n'a pas été simple. Vous constaterez aussi que la note a un peu évolué par rapport aux années passées, en mieux je vous rassure.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, nous devons tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en amont du vote du Budget Primitif 2022, qui inclut les reprises du Compte Administratif 2021.

Ce rapport doit donner lieu à débat, je ne doute pas qu'un certain nombre de questions suivra l'exposé et de vous apporter des précisions.

Pour rappel, la Délibération qui vous est proposée ce soir et qui est obligatoire prendra acte de la tenue du débat, ce n'est donc pas un vote pour ou contre. Vous votez uniquement sur le fait qu'il y a eu un débat, c'est une nuance importante.

Le vote du Budget Primitif 2022 aura lieu le 12 avril 2022, au prochain Conseil municipal.

### **CONTEXTE**

Vous avez reçu la note synthétique mais au demeurant très complète des services. Une grosse part est dédiée aux contextes général, international, français, puis local. Je n'y reviens pas dans le détail mais je peux vous rappeler un certain nombre d'éléments qui impactent le budget de la commune. Certains peuvent paraître loin, on a commencé par le conflit en Ukraine, il a des implications concrètes dans des lignes très précises de notre budget.

Après deux années 2020 et 2021 déjà très compliquées liées à la crise du Covid-19 et à ses conséquences, l'année 2022 ne commence pas sous les meilleurs auspices, loin de là :

Le retour de l'inflation suite à la reprise économique mondiale est indéniable. Cela augmente l'ensemble des prix (matières premières, énergies, matériaux). L'inflation revient, et pas dans des proportions anecdotiques, bien au contraire.

Un certain nombre de doutes, d'estimations qui, par définition, ne peuvent pas être d'une précision absolue en raison du contexte. En effet, la crise ukrainienne ajoute un certain nombre d'incertitudes que nous devons prendre en compte mais qu'il est très difficile à ce stade d'en mesurer toutes les conséquences.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des facteurs exogènes, conjoncturels de la crise mondiale, en tout cas de la reprise mondiale, simplement la croissance et l'inflation atteignent des records en 2021 et 2022. Cette semaine, la Banque de France a estimé entre 3,4 % et 4,6 % d'augmentation en matière d'inflation pour la France, y compris le gel des prix de l'énergie pour une partie de la population. Si on avait dû impacter l'inflation de l'ensemble des augmentations énergétiques, cela aurait été encore beaucoup plus.

Dans un contexte plus local et sur le budget en particulier, je vous rappelle plusieurs éléments :

D'abord, nous avons été confrontés dans l'établissement de ce budget à un certain nombre d'effets et d'évolutions inquiétantes et structurantes, qui peuvent se résumer assez simplement : plus de dépenses et moins de recettes.

J'en dis quelques mots introductifs mais nous y reviendrons. Les recettes ont diminué en conséquence de la crise d'adaptation et du télétravail. Un certain nombre de familles n'ont pas inscrit leur enfant au centre aéré ou à la cantine cinq jours par semaine. Ils les ont probablement gardés en télétravail, ce qui fait inexorablement des recettes en moins pour les caisses de la commune.

Nous avons des dépenses en plus, notamment en fonctionnement dans les charges de personnel et les charges à caractère général (forte augmentation des dépenses énergétiques).

#### **Éléments de cadrage du projet de Budget 2022 de la ville de Vaires-sur-Marne :**

Globalement, nous avons souhaité garder en ligne directrice plusieurs axes, dont :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement.

C'est un objectif complexe et difficile mais que nous nous devons collectivement de tenir. Avec l'ensemble des augmentations, il est très compliqué de stabiliser le fonctionnement, en tout cas qu'il ne s'envole pas puisque, pour rappel mais on commence à avoir l'habitude, il faut que le fonctionnement soit positif pour financer les investissements. C'est obligatoire et c'est ce qui nous différencie d'un certain nombre de fonctions publiques et d'administration, de l'État en particulier : notre budget de fonctionnement doit être équilibré, nous ne pouvons pas emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement, soit en gros les salaires.

- Une sanctuarisation de l'autofinancement minimal.

Il a diminué pour les raisons que je viens d'évoquer mais cet autofinancement minimal est indispensable pour abonder l'investissement et éviter de trop recourir à l'emprunt.

Tout cela nous conduit à envisager le recours à une augmentation proportionnée des taux de fiscalité (taxe foncière sur le bâti) ; la situation l'impose.

- La poursuite d'un désendettement de la Ville.

C'est une absolue nécessité. Nous sommes arrivés avec un stock de dettes de 16 M€, c'était énorme. Les différents comptes publics nous ont avertis qu'il fallait continuer à nous désendetter. Cela a été fait avec l'aide de la conjoncture en 2020 et 2021 (-1 M€ par an), alors que, depuis 10 ans, nous nous endettions de 1 M€ chaque année. Nous y reviendrons mais, dans ce budget, le désendettement se poursuivra puisque, même si un certain nombre de ratios se dégrade, un des ratios que les banques et que le comptable public regarde est l'évolution ou la datant pour voir si nous maintenons les efforts de désendettement. Si on joue au yoyo, cela ne fonctionnera pas.

- Un niveau d'investissement sans précédent.

Nous atteignons un peu plus de 4 M€. Encore une fois, il y a une partie conjoncturelle puisqu'un certain nombre d'investissements en 2020 et 2021 ont été reportés, il n'en demeure pas moins que, pour le budget d'une commune de notre strate, cela représente un investissement très important.

J'ajoute que, historiquement, il n'est jamais arrivé que l'on ait autant de restes à réaliser, que ce soit en dépense ou en recette.

Le niveau de subventionnement était un des points d'alerte de l'an dernier. Le niveau de subventionnement des années passées d'un certain nombre d'investissements atteignait en moyenne 11 % à Vaires-sur-Marne alors que notre strate était autour de 25 %. Aujourd'hui, l'ensemble des investissements que nous proposons au global est plutôt subventionné à hauteur de 40 %. C'est énorme, nous faisons mieux que la moyenne de notre strate. C'est en partie conjoncturelle mais aussi grandement grâce aux efforts que nous avons faits pour aller chercher les subventions. Nous nous en félicitons et cela doit être poursuivi. C'est un effort constant.

Enfin, le budget informatique est légèrement augmenté. Il a aussi été isolé, c'est pourquoi vous avez une ligne distincte cette année afin de bien matérialiser l'ensemble des investissements dans le domaine.

Je rappelle que, pour l'année 2021 :

- les dépenses de fonctionnement s'élevaient à plus de 15,7 M€,
- les dépenses d'investissement s'élevaient à 4,4 M€.

Je vous passe l'ensemble des différentes composantes, nous y reviendrons si vous le voulez.

## **I - La section de Fonctionnement :**

Encore une fois, ces chiffres sont des estimations, cela doit amener le débat et, dans un mois, nous aurons une présentation de chiffres précis sur lesquels il faudra voter.

### **A - Les recettes de Fonctionnement 2022 :**

Dotations de l'État :

À date, ni les bases ni les dotations ne nous ont été transmises par le Trésor Public. Il n'en demeure pas moins que nous avons un certain nombre d'estimations sur ce sujet.

La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) est octroyée par l'État aux collectivités territoriales, elle est en baisse -comme depuis des années maintenant- on touche moins de 600 000 €, ce qui est dommageable.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), en augmentation de 2 %, est de 200 000 €.

Avec le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), comme nous l'avons vu lors de la présentation de l'audit financier en début de mandat, nous étions bénéficiaires pour un peu plus de 200 000 €, l'année prochaine nous serons contributeurs nets et, cette année, nous sommes bénéficiaires mais de façon moindre à 100 000 €.

Enfin, la fiscalité, c'est ce sur quoi le Conseil municipal et la Ville peuvent « jouer ». Donc nous proposons une évolution de la taxe foncière qui pourra être comprise entre 3 % et 7 %, ce qui correspond à une évolution à la hausse de ce que j'ai commencé à évoquer.

Les reversements de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne à hauteur de 2,6 M€ correspondent à la rétribution des compétences transférées.

Cette compensation est en légère hausse de 0,70 % mais, en réalité, elle est stable puisqu'un certain nombre de subventions étaient dans un autre compte et, pour une question de rigueur budgétaire et d'écriture, elles ont été réintégrées aux compensations.

Enfin, un certain nombre de champs ont drastiquement diminué :

- Les participations familiales aux services municipaux (restauration scolaire, périscolaire, événements culturels et sportifs, Maison de la Petite Enfance) atteignent 900 000 €.

- En corollaire, des subventions de la C.A.F. sont fonctions de la fréquentation de tous ces centres, elles diminuent donc également très fortement. On ne touche plus que 1 250 000 €.

### **B - Les Dépenses de Fonctionnement :**

L'ensemble des dépenses tend à augmenter. Elles augmentent pour les dépenses réelles de fonctionnement d'environ 3 % cette année. À noter un certain maintien puisque l'inflation et le GVT feraient que, s'il n'y avait pas une certaine maîtrise des dépenses, nous serions plutôt de l'ordre 4 %, 5 % voire 6 %.

D'abord, nous pouvons souligner le chapitre des dépenses imprévues, qui sera abondé cette année d'environ 300 000 €.

Nous l'avons abordé en Commission des Finances mais ce sujet est important. Si vous comparez ce chapitre aux années précédentes, vous constaterez qu'il est largement diminué pour la bonne raison que la direction générale des Services précédente avait la fâcheuse tendance à surgonfler ce chapitre pour réaffecter des volumes importants aux autres chapitres en cours d'année. Or, ce ne sont pas des pratiques de bonne rigueur et de bonne gestion budgétaire, il a donc été convenu de ne plus faire comme cela. En effet, cela pourrait remettre en cause la sincérité budgétaire de cet exercice. C'est juste pour vous indiquer qu'il y a des explications d'évolution qui ne sont pas dues à la conjoncture ou à des choix.

Chapitre 11 - charges à caractère général : c'est tout ce qui concourt à la vie des services (achats de ballon pour le service des Sports, achats de petits équipements liés au fonctionnement des services et des services publics.

Je ne redeviens pas sur l'inflation mais c'est dans ce chapitre qu'elle est la plus importante de l'ordre de 6 % à 10 %. En effet, tous les petits biens augmentent fortement, notamment les fluides. Je ne vous ferai pas un cours ce soir sur l'énergie, je pense que les médias en parlent suffisamment. Je rappelle juste que les factures énergétiques (électricité, gaz) des collectivités ne sont pas soumises au gel des tarifs proposé par le Gouvernement. Nous subissons donc à plein l'envolée des matières premières. Le gel ne concerne que les résidentiels. Malgré le fait que nous soyons administration publique, nous sommes considérées comme des entreprises et, à ce titre, nous ne bénéficions pas du gel.

L'année dernière, l'envolée des prix de l'énergie a représenté pour la commune entre +20 % et +30 % par rapport à ce qui était envisagé en termes de dépenses annuelles, généralement stables dans le temps. Cela représente environ 100 000 € sur 450 000 € habituellement, soit +25 % sur lesquels nous n'avons pas la main. Heureusement, l'investissement dans l'éclairage public réalisé nous a permis d'ores et déjà de faire des économies, même si la deuxième phase est en cours de finalisation. C'est ce type de dépense qu'il est bon de maintenir pour faire des économies à long terme. Néanmoins, l'économie escomptée ne s'est pas vue dans les comptes en baisse, cela a été plutôt une moindre hausse, ce dont nous pouvons collectivement nous réjouir.

Chapitre 12 - Charges de personnel : elles sont pour le moment en augmentation de 1,8 % pour 2022. Cela s'explique comme tous les ans en partie par le Glissement Vieillesse Technique (GVT). À effectif constant et en fonction de la masse salariale, du passage d'échelon des agents, même si on n'embauche pas d'avantage, la masse salariale augmente.

Puis, ceux que cela concerne directement ont probablement entendu et lu l'entretien de la ministre de la Transformation publique, Mme Amélie de MONTCHALIN, hier dans *Le Parisien*, qui annonce la revalorisation du point d'indice pour tous les fonctionnaires, donc y compris les fonctionnaires de l'administration territoriale. Si des personnes ont des informations privilégiées, nous sommes preneurs car, aujourd'hui, les estimations ne sont pas connues, les premiers chiffres indiquent un impact pour chaque augmentation d'environ +70 000 € de dépenses dans nos comptes, qui n'étaient pas prévues et donc ne figurent pas dans la note que vous avez reçue la semaine dernière. Ce sont encore des incertitudes et des contraintes qui s'ajoutent.

La masse salariale a aussi augmenté non pas du fait d'une augmentation de l'effectif mais parce que, l'année dernière, nous avons été contraints d'augmenter les catégories C qui ont été revalorisées par la loi. Ce sont des dispositions qui s'imposent à nous. Deux revalorisations successives de l'année impactent négativement nos comptes.

Vous pouvez constater dans l'évolution des effectifs entre 2020 et 2021 que l'évolution du nombre de postes est à -4. Vous voyez l'effort sur les effectifs et, malgré tout cela, un certain nombre de causes exogènes génèrent une augmentation inexorable (GVT, revalorisations décidées par l'État ou bien d'autres).

Je ne reviens pas sur le temps de travail des agents qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec le régime dit des 1 607 heures.

Autofinancement :

C'est la part dégagée en fonctionnement qui nous permet d'abonder la partie investissement. Elle devrait atteindre au prochain Budget Primitif environ 1,3 M€. C'est en diminution par rapport à 2021 pour toutes les raisons exprimées précédemment.

Pour rappel, elle est composée du virement de la section d'investissement (700 000 €) et des dotations aux amortissements (630 000 €).

Dettes et emprunt :

Le stock de dettes atteint 13 895 000 €.

Encore une fois, un effort important a été fait sur ce chapitre et il sera maintenu pour l'année 2022. Ce n'est pas accessoire, un maintien du niveau serait perçu très négativement par l'ensemble des banquiers et nos créanciers. Ce n'est pas juste pour nous faire plaisir et avoir de bons ratios, c'est aussi parce qu'un certain nombre de ces ratios sont regardés notamment lorsque l'on demande et sollicite des subventions publiques. Par exemple, la DETR et la DSIL sont aux mains du Préfet, or, si les ratios se dégradent une année, les communes ne touchent pas le maximum ce qu'elles auraient pu toucher. Il est donc important de faire cet effort pour montrer que l'on est « bon élève » et que l'on a compris le message pour maximiser nos recettes à venir.

Je rappelle tout de même que, tous les ans, nous remboursons nos emprunts pour un peu plus de 1,5 M€ et un peu moins de 300 000 € d'intérêts. Le calcul est relativement simple : 1,8 M€ de remboursement global, donc pour se désendetter il faut emprunter l'année d'après moins de 1,8 M€, le delta étant le désendettement.

Le taux moyen est à 2,25 pour l'ensemble de nos prêts ; c'est relativement bas pour une Collectivité même si c'est sans comparaison avec les taux appliqués aux résidentiels et aux particuliers.

Vous constatez que la dette est sûre, étant constituée de prêts à taux fixe pour quasiment 90 % et d'un peu moins de 10 % à taux variable.

Comme nous l'avons abordé en Commission des Finances, je me permets de préciser devant vous tous que, certes, ce sont des taux variables mais nous n'avons pas d'intérêt économique ou financier à renégocier ces prêts variables qui sont relativement sûrs mais dont la renégociation coûte excessivement cher lorsque l'on est une collectivité. En effet, cela coûterait environ 50 000 € ce qui correspond au gain estimé. Donc nous ne renégocierons pas sauf changement majeur de contexte sur ces prêts.

## **II - La section d'Investissement :**

### **A - Les recettes d'Investissement :**

Les recettes sont estimées à un peu plus de 600 000 €, je vous passe le détail, auxquels il faut ajouter :

- les subventions d'équipement : une grosse partie des 1 900 000 € de restes à réaliser proviennent des années passées et des investissements reportés en 2020 et 2021 ;

- je ne reviens pas sur le taux de subvention mais il est très important, nous devons nous en féliciter et remercier les services qui ont fait l'effort demandé. Il faut maintenir cet effort de subventionnement pour les années qui arrivent ;

- les subventions d'équipement pour un peu plus de 1,6 M de la Région, du Département et d'un certain nombre de fonds dont nous parlons régulièrement.

- nous en avons parlé au point 7 de l'ordre du jour de ce Conseil municipal, l'inscription en recette pour plus de 1,2 M€ de la vente du bâtiment derrière l'école maternelle de l'Aulnay, à Habitat 77 dont M. NILES parlait tout à l'heure.

Un petit mot et quelques précisions financières sur ce sujet : 1,2 M€ nets pour la commune, c'est non seulement très important mais c'est presque inespéré puisque ce bâtiment était dans un état calamiteux. Le résultat est le fruit d'un non-entretien par les équipes précédentes, ne vous en déplaise. Comme l'a rappelé Mme JARDIN, plus de 800 000 € auraient été nécessaires en dépenses dans nos comptes pour les remettre à niveau et aux normes sachant que les normes se renchérissent d'année en année et qu'un certain nombre de normes, notamment environnementales, auraient probablement augmenté ce montant.

Nous n'avions donc pas d'intérêt financier à dépenser plus de 1 M€ en rénovation pour cinq logements que nous aurions pu louer, surtout à destination de populations qui ne paient pas ou très peu de loyers, cela aurait été un coût net pour la commune. Là, c'est une recette nette. C'est un déclassement, de la vente de patrimoine mais, encore une fois, nous acquérons un autre patrimoine. Ce n'est pas tout à fait dans les mêmes proportions mais, justement, sur les 1,2 M€ que nous avons inscrits, nous pouvons remercier les services pour leur pugnacité puisque les premières estimations des Domaines étaient d'un peu moins de 400 000 € nets pour la commune, ce qui n'était pas du tout satisfaisant pour les finances de notre commune. À ce prix, nous n'aurions probablement pas fait cette opération, rassurez-vous monsieur NILES. Sauf que la pugnacité a payé, les Domaines ont révisé leur valeur, on atteint donc, malgré les rénovations, un prix conséquent pour la commune qui, en termes de loyers et de rentabilité, est inespéré. En plus, puisque c'est repris par un bailleur social, cela participe à l'atteinte des objectifs de la loi SRU en matière de logements sociaux.

### **B – Les Dépenses d'Investissement :**

Encore une fois, elles atteignent plus de 4 M€ cette année. Le programme d'investissement 2022 se compose principalement des opérations suivantes :

- **1<sup>ère</sup> tranche réhabilitation pavillon Louis XIII 900 k€** (subvention DETR 654 k€). Une deuxième tranche équivalente est à prévoir en 2023.

C'est un des investissements le mieux subventionné, c'est de l'ordre de 80 %. On approche le maximum légal de subventionnement de cet équipement, annoncé depuis années, sans cesse reporté et inscrit seulement maintenant dans le dur.

- **Acquisition et travaux d'un plateau administratif pour l'aménagement d'un centre de santé : 562 k€** dont 101 k€ de travaux. L'approbation de la promesse de vente est inscrite à l'ordre du jour de ce même conseil.

Le montant des travaux peut paraître important mais c'est non seulement nécessaire pour attirer les médecins mais, sur ce plan financier, je rappelle que c'est l'agglomération Paris Vallée de la Marne qui a la compétence. Pour la première année, elle a inscrit un budget en 2022 pour financer des projets de santé dans un certain nombre de communes. Or, les montants actuellement inscrits ne nous conviennent pas.

Puisque c'est de l'ordre de 150 000 € pour trois communes qui se sont manifestées pour leur projet. Vous faites le calcul, cela fait en moyenne 50 000 € par commune. À ce stade, ce n'est pas satisfaisant, pour ne pas dire ridicule. Nous travaillons donc pour augmenter ce montant qui ne pourra de toute façon être alloué qu'à l'aménagement intérieur puisque l'agglomération n'a pas vocation à acheter en propre. En tout cas, entre 50 000 € et 100 000 € prévus à l'aménagement, c'est sur ce delta que nous essayons de nous battre.

- **Fin rénovation éclairage public de la Ville : 800 k€** (482,5 k€ subvention Région et Département via le FAC).

Il s'agit encore d'investissements inscrits depuis des années mais qui n'avaient pas été financés.

La première phase a eu lieu fin d'année dernière et était inscrite au précédent budget. Ce sont des investissements rentables à long terme puisque l'on fait des économies non seulement d'énergie mais

aujourd'hui c'est surtout de coût puisqu'il est très significatif. Il faudra continuer. D'autant que tout ce qui concerne la transition écologique et l'environnement est fortement subventionné. Nous devons aussi nous inscrire dans ce qui est largement subventionné.

- **Une enveloppe incluse entre 200 k€ et 300 k€ sera inscrite pour les aménagements et travaux divers de voirie.**
- **Transformation du terrain d'honneur en terrain synthétique 1 120 k€** (dont subvention FAC CD77 pour 384 k€) + création éclairage stade.  
C'est une autre promesse qui est en train de prendre forme, également subventionnée.
- Une enveloppe de **450 k€ pour l'entretien du patrimoine immobilier et ses équipements.**
- **195 k€ pour les travaux et équipements en informatique**, téléphonie et reprographie ainsi que 110 k€ devraient être inscrits pour les équipements des services (matériel technique et mobilier).

Petit commentaire personnel, ce poste est le parent pauvre des services de la mairie, certains logiciels n'ayant jamais été mis à jour et upgradés à un niveau correct. Nous essayons d'y remédier même si c'est onéreux, long et compliqué.

Un mot assez général sur ces investissements, des éléments correspondent à des promesses de campagne mais beaucoup d'investissements s'inscrivent aussi dans la continuité des équipes précédentes. Ce sont des investissements lourds parce que, entre le moment où on décide de le faire, celui où vous allez chercher les subventions, son inscription effective, ce sont des choses très longues à mettre en place et à être finalisée. Nous héritons donc en partie d'un certain nombre de sujets des équipes précédentes et nous inscrivons des promesses que nous avons exprimées.

Je vous alerte aussi sur un point, parce que c'est un programme relativement ambitieux pour une seule année déjà bien entamée, au vu du contexte global, nous avons une incertitude sur deux points :

D'une part, la revalorisation des contrats : les entreprises pourraient très probablement vouloir rehausser les prix sur lesquels soit elles se sont déjà engagées soit elles ont établi des devis. Évidemment, cela pourrait remettre en cause temporairement ou globalement certains projets. Nous ne le souhaitons pas mais ce sont les entreprises qui risquent de nous faire défaut, soit pour le prix, soit pour la disponibilité, le temps qui leur manquerait. Nous l'avons déjà constaté puisqu'un certain nombre d'appels d'offres ont été infructueux car les entreprises n'ont pas répondu ou l'avaient fait à des prix faramineux.

D'autre part, ce budget est particulier. Il faut être conscients que nous ne sommes pas revenus à la normale. En plus, les prix de l'énergie resteront sur un stade très élevé au moins jusqu'à la mi-2023. Il faut garder tout cela en tête.

Enfin, quelques projets en cours, qui verront un certain nombre d'études se finaliser cette année et qui seront reprogrammés soit au cours de l'exercice, probablement lors d'une Décision Modificative, soit dans des budgets futurs. En effet, le mandat n'est pas terminé, il reste des années devant nous. Nous pouvons citer :

- Restructuration et extension du Centre de Loisirs Marie Jorand : il a été reporté mais il sera fait.
- Modernisation des installations de chauffage des bâtiments municipaux
- Programme d'isolation des gymnases :

Evoqués, promis de longue date mais, encore une fois non réalisés. Ce sont des choses sur lesquelles nous avons lancé des études complètes et dont nous attendons la finalisation pour envisager un plan de rénovation globale des chaudières.

- Requalification et aménagement du parc des Pêcheurs
- Végétalisation ancien cimetière

Un commentaire général : les années passées, beaucoup de nouveautés ont été parfois inscrites au budget d'investissement mais, en réalité, quand on ne fait pas d'investissement régulier et récurrent sur le patrimoine existant, ce dernier se dégrade. On a la chance à Vaires-sur-Marne d'avoir un patrimoine important au regard de notre strate et de notre population, sauf que cela nous engage à investir très régulièrement et relativement fortement tous les ans pour l'entretenir. Sinon, il se dégrade. En effet, on est parfois obligé de le vendre, alors que vendre le patrimoine n'est pas non plus notre volonté, bien au contraire. Mais si on ne fait pas ces investissements réguliers, c'est ce qui arrive.

J'en viens à la fin de mon exposé et aux points de la note que je voulais préciser, sans la relire, j'espère ne pas avoir été trop long puisqu'en plus un débat doit s'ouvrir. Néanmoins, je rappelle que la crise pour les collectivités n'est pas terminée. Nous faisons maintenant face aux conséquences de ce que nous avons vécu précédemment : les dépenses augmentent et les recettes inexorablement diminuent, s'agissant du soutien de l'État. Concernant les autres collectivités (Département, Région et autres), nous espérons que cela ne diminuera pas mais on n'est jamais à l'abri. Pour 2021 et espérons-le pour 2022, nous avons la chance d'avoir une dynamique de construction, une entrée d'argent en matière de fonctionnement mais cela risque aussi d'être temporaire et de s'arrêter parce que c'était aussi dû au rattrapage des deux années passées.

C'est donc un budget prudent, ambitieux en matière d'investissement mais rempli d'incertitudes ; il faut être très humble sur ce qu'il adviendra les prochains mois.

**Mme Isabelle SAUSSET.** - Je commence par la fin sur les incertitudes et les orientations choisies puisque, dans la fin de la note, il est mentionné des travaux qui sont pour l'instant à l'étude concernant l'isolation des bâtiments municipaux et tout ce qui est amélioration des systèmes de chauffage. Par rapport à cette notion d'orientation je pense qu'il est urgent de revoir les priorités et d'accélérer ces points, quitte à ce que d'autres projets soient revus plus tard. En Commission, nous avons abordé la question et j'avais dit à M. DESFOUX « *vous connaissez ma position en ce qui concerne le stade de football* ».

Pour l'orientation, au regard de la conjoncture et justement des incertitudes, il est urgent de se pencher sur la question de l'isolation et du chauffage sans trop remettre à plus tard.

J'avais un deuxième point, que vous avez un peu abordé monsieur DESFOUX, concernant les sommes mises dans la zone des imprévus, que vous aviez mentionnées comme inscrites en comptabilité d'une façon qui n'était pas tout à fait conforme au principe de sincérité budgétaire. Je rends hommage au travail de M. MARQUIS\* quand il était élu municipal de l'opposition puisque, pendant des années, chaque fois que l'on parlait du budget, il mentionnait l'existence de cette somme et, chaque fois, on lui répondait « *on ne comprend pas, on ne voit pas cela dans la comptabilité de la Ville* ». Tous les ans, c'était voté comme un seul homme.

Je suis donc enchantée d'apprendre que ce sera remis au propre, c'est une très bonne nouvelle mais vous ne pouvez pas dire comme en Commission que c'est une découverte puisque moi-même, qui ne suis élue que depuis 2020, j'en connaissais l'existence. Ce n'est pas seulement le fait de l'ancien DGS puisque, la majorité ayant été alertée chaque fois par M. MARQUIS\*, il aurait été possible de s'en émouvoir et de se renseigner un peu.

**M. Yohann DESFOUX.** - Nous nous sommes également posé la question de la re-priorisation d'un certain nombre d'investissements sauf que c'est la conséquence du taux de subventionnement très important (plus de 40 % pour ceux qui sont inscrits). Si nous repriorisons un certain nombre d'investissements, plusieurs de ces grosses subventions tomberaient, c'est-à-dire que nous serions obligés de les rembourser sachant qu'elles sont inscrites dans nos budgets. Nous vous proposons donc de ne pas désinscrire ces investissements, qui sont importants mais qui sont très bien subventionnés. Sinon, nous ne pourrions pas les réinscrire, nous arrivons au bout du délai auquel nous devons réaliser les travaux correspondant aux subventions que nous avons déjà touchées les années passées. Donc il faut les effectuer, sinon, non seulement nous ne ferons pas l'investissement correspondant mais en plus nous perdrons la subvention, et avant de relancer ce genre de projet, qui sont majeurs, par exemple le pavillon Louis XIII, ce serait dommage.

Ma réponse est donc que beaucoup de subventions tomberaient si nous reportions davantage, raison pour laquelle nous les inscrivons aujourd'hui.

Sur les isolations à poursuivre, par exemple au gymnase, je rappelle que, sur le COSEC, trois phases étaient initialement prévues et que nous n'avons fait collectivement que la première, c'est-à-dire le réaménagement d'un pan ou deux, plus l'aménagement de l'entrée mais on n'a pas fait ce qui ne se voit pas, c'est ce qui a prévalu pendant un certain nombre d'années passées. Or, ce qui ne se voit pas coûte souvent très cher, c'est-à-dire l'isolation et la chaudière n'ont pas été rénovées. Aujourd'hui, il y a des aides, c'est subventionné, donc, si nous le pouvons cette année dans le cadre de la Décision Modificative et l'année prochaine *a fortiori*, il faudra continuer à rénover et isoler pour dépenser moins et faire des économies d'énergie.

Concernant les dépenses imprévues, il faut avoir l'humilité de reconnaître que, lorsque l'on est dans la majorité en tant que simple conseiller municipal et *a fortiori* dans l'opposition, on n'a pas les mêmes informations que lorsque l'on est dans l'exécutif. Les informations sont celles que l'on vous donne. Or, nous n'avons pas ce niveau d'information parce que nous étions dans la majorité en tant que simples élus. Mais en effet nous respectons les indications de nos services, en tout cas des comptables pour faire au mieux.

**Mme Marine MOGENNI.**- Nous souhaitons ce soir vous faire part de notre inquiétude quant à l'état des finances de la Ville et quant aux choix budgétaires de votre majorité dans le cadre de ce Débat d'Orientation Budgétaire. D'une part, la dette de la commune dont découle le besoin de désendettement et celle héritée des mandats précédents dans lesquels nombre d'entre vous étaient déjà élus de la majorité municipale, donc décisionnaires en la matière, d'autre part votre programme municipal, qui a été soumis au vote des Vairois, affichait l'ambition non pas d'un simple maintien des impôts locaux mais bien une baisse, qui avait par ailleurs été chiffrée de l'ordre de 5 % sur la durée du mandat, vous nous annoncez aujourd'hui l'intention d'augmenter les bases municipales entre 3 % et 7 % en arguant du contexte, dont acte. Nous ne pouvons pour notre part que regretter cette volte-face fiscale.

**M. Erick NILES.**- Nous posons la même question.

**M. Yohann DESFOUX.**- Est-ce la seule ?

**M. Erick NILES.**- Nous en aurons d'autres après.

**M. Yohann DESFOUX.**- Allez-y, je vais en prendre plusieurs, ce n'est pas une partie de ping-pong.

**Mme le Maire.**- Posez vos questions.

**M. Erick NILES.**- Je regarde le tableau page 12, sur les évolutions des résultats entre 2020 et 2021. Dans le chapitre 12 - charges de personnel, je vois une diminution de 1,32 entre 2019 et 2020. En revanche, vous passez à plus de 10 millions sur les charges de personnel avec une augmentation de 6,30 %. Vous avez donné une explication tout à l'heure, je voulais juste donner une explication plus chiffrée, si cela ne vous dérange pas.

**M. Yohann DESFOUX.**- Si vous avez plus de chiffres que moi, je vous en prie.

**M. Erick NILES.**- Laissez-moi terminer. Vous parlez d'un effectif de 230 personnes, ramené à la différence, c'est-à-dire pratiquement 600 000 € d'augmentation de la masse salariale, cela fait 2 580 € par personne à l'année et 215 € pour chaque personne qui travaille dans la commune. 6,30 %, je pense que vous comprenez ce que je dis, dans une entreprise à l'extérieur, vous prendriez le risque de fermer l'entreprise.

J'aurai peut-être d'autres questions après.

**M. Yohann DESFOUX.**- Ce n'est pas une forme de questions/réponses, c'est Mme le Maire qui décide si vous prenez la parole ou pas. Si vous n'avez plus rien à dire, c'est terminé.

**M. Erick NILES.**- C'est mon premier débat, je ne sais pas comment cela fonctionne.

**M. Yohann DESFOUX.**- Je réponds aux deux premières. S'agissant de la masse salariale, dont nous avons plus qu'effleuré le sujet tout à l'heure, +6 %, encore une fois, la plupart des causes ne sont pas de notre fait puisque nous avons maintenu les effectifs, nous les avons même légèrement baissés. Je comprends ce que vous dites, c'est énorme mais nous le constatons et nous sommes obligés de le prendre comme vous. Il y a la revalorisation du régime indemnitaire, deux fois, en plus le changement du RIFSEEP il y a deux ans qui a

augmenté sous le mandat précédent. Dès que l'on augmente de 100 000 € ou 200 000 €, cela reste *a minima* les années suivantes. Après, il faut ajouter à cela le GVT qui est de l'ordre d'au moins 2 % tous les ans, à masse salariale stable.

Donc vous avez non seulement les 2 % de GVT mais surtout, cette année et l'année dernière, la revalorisation deux fois dans l'année des catégories C imposée par l'État. Or, notre effectif municipal global est composé à 85 % ou 90 % de catégories C. Lorsque vous revalorisez ces catégories de 1 %, 2 % ou 3 %, vous revalorisez plusieurs centaines de personnes d'un seul coup et tous les mois. Et oui, cela a ces implications-là.

Demain, vous aurez la revalorisation du point d'indice, cela aura les mêmes conséquences et ce n'est pas du fait de la municipalité. C'est du fait des lois proposées par le Gouvernement. Je regrette comme vous que l'on atteigne ces niveaux de +6 % parce que cela obère clairement un certain nombre d'investissements et de choix que l'on aurait pu faire de façon alternative. C'est dommage. C'est bien pour les agents.

J'ajoute que cela ne s'arrangera pas pour un certain nombre de champs, notamment, réjouissons-nous, des obligations vont arriver dans les années à venir 2023, 2024 et 2025 sur tout ce qui concerne les complémentaires santé et de prévoyance pour tous les agents. C'est-à-dire l'obligation pour les collectivités employeuses (c'est déjà le cas dans le privé) de prendre une partie des frais de mutuelle des agents. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Donc demain ce sont des obligations et des acquis sociaux qui vont positivement dans le sens de l'Histoire mais qui nous coûtent énormément malgré un effectif stable.

Voilà ce que je voulais dire sur la masse salariale mais, en effet, c'est l'un des défis de toute collectivité de maîtriser, diminuer est très compliqué, stabiliser est compliqué, la masse salariale globale surtout lorsqu'en face les recettes diminuent.

Concernant la fiscalité, je ne sais plus qui l'a rappelé mais je vous confirme que nous avons bien écrit et souhaité les diminuer de 5 %, et le calcul était chiffré. Je rappelle qu'il était chiffré en fonction de ce qui avait été fait et voté précédemment, à savoir l'augmentation de 15 % en 2018 des taxes foncière et d'habitation par Mme RECIO. Or, lorsque nous les avons votés et calculés, nous ne savions pas que c'était du on-shoot. C'est-à-dire, nous pourrions le réexpliquer tous les ans si vous le souhaitez, que cela a bénéficié aux caisses de la commune une année sauf que l'État, suite à sa décision de supprimer la taxe d'habitation, s'est basé sur les années antérieures, soit 2017 concernant les bases et les taux. Donc ce qui a été décidé en 2018 n'a eu un effet positif qu'une année et de façon limitée sur les finances de la commune.

En revanche, cela a impacté en termes de taux l'ensemble de nos concitoyens. Autrement dit, les concitoyens vairois ont payé sur la taxe d'habitation plusieurs années d'affilée un taux majoré qui n'entre pas dans les mêmes proportions dans les caisses de la commune. Entre 2018 et 2019, nous avons donc perdu plus de 500 000 €. Pourtant, l'État avait annoncé qu'il compenserait à l'euro l'euro la taxe d'habitation, force est de constater que ce n'est pas le cas puisqu'il s'est basé sur un exercice fiscal trois années antérieures.

C'est pourquoi ce genre d'augmentation fiscale par à-coups, de 15 % en 15 %, est une idiotie et ne doit pas être répété. C'est pourquoi nous vous proposons en effet une évolution mesurée, proportionnée par rapport au contexte que j'ai pu vous décrire.

On peut essayer de minimiser le contexte mais il est inégalé et inouï : qui avait prévu une crise mondiale sanitaire ? Personne. Qui avait prévu une crise internationale, qui peut-être dégénérera cette année ? Personne. Qui avait prévu ces pourcentages d'augmentation de l'inflation ? Personne. Tous ces facteurs exogènes pèsent drastiquement sur notre vie quotidienne, et celle des finances publiques et de la mairie. C'est pourquoi nous proposons ces montants que nous estimons (et nous pensons que vous pouvez le comprendre) raisonnés et raisonnables. Justement, nous ne souhaitons pas refaire ce qui a été fait précédemment parce que, si dans quelques années le Gouvernement change les règles du jeu, sachant que les règles fiscales changent constamment, il se basera toujours sur les années non pas n-1 ou n-2 mais au moins n-3 ou n-4. Lorsque vous avez des à-coups, vous avez des effets de bord, une fois sur deux, voire trois fois sur quatre, ces effets de bord ne vous sont jamais favorables.

**Mme le Maire.**- J'apporte une petite précision sur la masse salariale : il faut aussi ajouter le complément indemnitaire dont tous les agents bénéficient depuis 2020 et qui a été réévalué sur l'exercice 2021. Cela correspond *a minima* à 300 € par agent, sachant que c'est évolutif en fonction du grade.

**M. Erick NILES.**- Si vous avez un GVT qui augmente de 1,5, vous avez dit 2, donc on augmente le GVT tranquillement, et si vous ajoutez l'indice annoncé apparemment dans les médias de 2 points encore, on serait pratiquement à 3,5 % ou 4 % d'augmentation uniquement sur l'indice et le GVT. Avec l'augmentation que vous avez eue sur deux années, nous serions à une augmentation de pratiquement 10 % des salaires. Soyons clairs sur ce sujet.

En revanche, dans le document de prospective de votre cabinet pour 2020-2026, vous êtes déjà à la masse salariale de 2025. Qu'allez-vous faire pour diminuer cela ? L'indication de votre prospective dit que vous devez diminuer entre 2023 et 2025 de 120 k€. Comment allez-vous faire tout cela ? Je crains le pire. Soit vous allez augmenter les impôts fortement, soit vous n'investirez plus. Je ne sais pas ce que vous allez faire mais j'aimerais bien le savoir.

**M. Yohann DESFOUX.**- Vous faites référence à l'audit financier qui a été mené en tout début de mandat par le cabinet Michel\*. Je ne vous donnerai pas un scoop ce soir monsieur NILES : l'audit réalisé il y a déjà plusieurs années, au vu du contexte général, n'est plus bon. En effet, les chiffres que vous avez sont ce qu'ils sont, c'était la prévision et ce sur quoi nous nous étions fixés, nous avions tendance à nous accrocher à cela mais, aujourd'hui, le contexte est complètement différent. Un certain nombre d'éléments que je viens de vous expliquer, notamment sur la masse salariale, n'étaient pas prévus à ce moment-là. En effet, une dégradation nous impose de réévaluer la fiscalité sur la taxe foncière.

Tout ce que vous dites est du constat. Nous avons constaté la même chose que vous mais, encore une fois sur cette masse salariale, nous n'avons aujourd'hui pas la main sur les causes exogènes que je viens de décrire. Ce n'est pas nous qui avons embauché +40 personnes pour faire je ne sais quoi. Nous avons diminué la masse salariale, pourtant, elle a augmenté globalement en raison des différents facteurs.

Vous avez cité ce qu'il fallait faire pour les années à venir. C'est toujours simple à dire mais beaucoup plus compliqué à faire. Notamment piloter la masse salariée est très compliqué. Ce sont des choses où, quand on a laissé filer les années passées, c'est très compliqué d'y revenir. Nous payons donc un certain nombre de choix des années passées, parfois très lointains, qui font que la masse salariale aurait dû être davantage maîtrisée quand on pouvait le faire plus facilement. Cela n'a pas été le cas, donc nous nous retrouvons dans une situation où nous devons le faire plus strictement.

Par ailleurs, il est certain que le niveau d'investissement de cette année ne pourra pas être répété les années suivantes. Oui, d'ici la fin du mandat, les investissements diminueront logiquement, de façon cohérente et en lien avec ce qu'avait indiqué l'audit financier. Oui, il y aura des efforts. Des efforts ont été faits dès cette année et ils seront poursuivis, notamment dans les investissements. Les années suivantes, il faudra non seulement aller chercher plus de subventions mais aussi diminuer les gros investissements. Les gros investissements nouveaux ne seront pas une priorité. Après, c'est une question de priorisation.

Cette année était un peu exceptionnelle mais, d'ici la fin du mandat, il faudra revoir ce niveau d'investissement pour valoriser ce que nous avons, donc le patrimoine actuel, mais pas dans les proportions présentées cette année.

Il n'y a pas de recette magique : diminuer le fonctionnement et diminuer l'investissement. Je pense que vous l'avez évidemment aussi en tête.

Je vous invite à poser à toutes vos questions, j'y répondrai.

**M. Erick NILES.**- Ce n'est pas une question, c'est encore un fait parce que je ne travaille qu'avec des faits. Par rapport à la masse salariale et aux dépenses de fonctionnement, entre 2015 et 2020, il n'y a eu que 0,5 % d'augmentation en moyenne. Soyons clairs. Là, vous avez 6,3 % d'un seul coup et vous allez vous en prendre

encore un certain nombre l'année prochaine, sauf si vous avez une diminution ailleurs et particulièrement sur l'effectif.

**M. Yohann DESFOUX.**- Je rappelle que l'on ne peut pas licencier les agents publics, *a fortiori* les agents territoriaux. Cela pourrait être une solution mais elle n'est pas possible.

**M. Erick NILES.**- Je n'ai pas dit cela. N'allons pas sur ce terrain.

**M. Yohann DESFOUX.**- Pour réduire la masse salariale, en connaissez-vous d'autres ?

**Mme le Maire.**- Je voudrais faire une réponse par rapport à la masse salariale.

D'abord, vous avez l'évolution en pourcentage des effectifs, je vois qu'en 2019 notamment on était à presque 64 %. Les agents recrutés les années passées sont encore là. Et, comme le disait M. DESFOUX, on ne peut pas faire partir les agents présents sur la collectivité.

Ensuite, nous sommes confrontés à un taux d'absentéisme, comme toutes les collectivités, relativement important, nous avons des longues maladies, ce qui double la masse salariale pour les agents concernés puisqu'il faut payer la personne en longue maladie et la remplacer.

Puis, je pense que vous seriez très affligés si nous devions diminuer le service public dédié aux administrés vairois. Ou Peut-être pas d'ailleurs mais, en l'occurrence, chaque agent a une fonction, chaque agent travaille pour le service public et, à ce titre, nous avons des effectifs. Nous avons effectivement -et là je suis d'accord avec vous- beaucoup de travail à faire sur notre masse salariale qui est conséquente. Pour autant, elle y a des explications, on n'a pas embauché pour se faire plaisir. Quand des élus, qui ne sont pas présents ce soir, revendiquent de l'accueil pour les enfants, oui, il faut embaucher des animateurs. On ne peut pas à la fois demander un service public et s'offusquer de la masse salariale. Il faut faire un choix. Sinon, on ne se bat pas pour avoir un service public, des animateurs dans les centres de loisir et on peut réduire la masse salariale.

*(Départ de Mme MOGENNI.)*

Autre élément à prendre en compte, notre ville s'agrandit. Nous sommes peut-être à 14 000 habitants, c'est aussi plus de services publics.

Effectivement, nous réfléchissons à la gestion de certains services publics. En revanche, j'aimerais ne pas entendre d'un côté « *attention à la masse salariale* » et, de l'autre côté, qu'il faut des animateurs supplémentaires. J'ai bien entendu lors d'un Conseil municipal qu'il manquait des animateurs dans les centres de loisir. Il faut savoir quel discours on tient, quand on le tient et pourquoi on le tient.

**M. Yohann DESFOUX.**- Je me permets d'ajouter quelques éléments. Notre ville croît en termes de nombres d'habitants et pas de façon anecdotique. La conséquence des nouvelles opérations décidées il y a plusieurs années est que les services proposés sont aussi en augmentation pour des causes exogènes. Globalement, quand plus de familles réclament des places en crèche, en centre de loisirs ou à l'école, il n'est pas illogique que les dépenses augmentent. Il faut faire attention en revanche à ce qu'elles n'explorent pas, ce qui est compliqué.

Nous verrons une fois les chiffres arrêtés. Dans les comptes administratifs fournis au Budget Primitif, les ratios sont notés : dette en euros par habitant, dépenses de fonctionnement par habitant. Nous verrons donc tout cela mais il faut relativiser par rapport au fait que nous croissons.

Puis, je rappelle que notre ville a beaucoup de services par rapport à sa taille. Lors de nos différentes réunions d'arbitrage, nous parlons beaucoup d'aspects négatifs ce soir, notamment dus au contexte, mais il y a aussi beaucoup d'éléments positifs : nous sommes un territoire attractif, nos écoles sont très bien entretenues. Quand des élus viennent d'autres territoires, ils trouvent que la qualité des bâtiments est très bonne, elles sont bien entretenues, elles sont de bonne qualité. C'est un point positif. Pareil sur l'accueil de la petite enfance, en matière de places en crèche. Plus de 75 % des demandes de placement en crèche sont satisfaites sur la commune. C'est un taux qui n'existe pas ailleurs. C'est un effort aussi financier qui date de longtemps et qui a perduré, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Il faut aussi rappeler de temps en temps tous ces aspects positifs. Voulons-nous les conserver ou pas ? Nous ne sommes pas obligés de garder autant de places en crèche mais cela rend tout de même service à beaucoup de parents. Cela coûte très cher mais c'est un service. Si vous nous dites que vous préféreriez supprimer la moitié des places, ce qui est le taux moyen des communes qui sont plutôt à 30 % ou 40 %, nous ferions des économies mais je ne suis pas sûr que les parents s'en réjouissent.

**Mme le Maire.**- Pouvons-nous prendre acte de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

*Mme le Maire soumet au vote - Résultat : Unanimité.*

Pour information, tous les élus de cette Assemblée ont le droit à des formations. Ce n'est pas un sujet mais il faut en faire la demande, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas que la Collectivité se retrouve avec une facture à payer sans qu'elle n'en ait été informée, sachant qu'en plus il y a des plafonds à respecter. Ce serait bien de demander l'autorisation. C'est valable pour tout le monde ici mais ce n'est pas fait systématiquement.

**M. Erick NILES.**- C'est très bien, pouvez-vous nous envoyer la procédure justement pour qu'elle soit respectée ?

**Mme le Maire.**- J'imagine que vous la connaissez puisque quelqu'un de votre équipe a justement suivi une formation ?

**M. Erick NILES.**- À qui devons-nous adresser la demande ?

**Mme le Maire.**- Il y a des organismes de formation habilités ou vous faites appel à vos droits. Puis, vous envoyez un courrier pour formuler la demande afin de nous permettre d'abonder la ligne budgétaire.

**M. Erick NILES.**- D'un point de vue financier, à quoi avons-nous le droit ?

**Mme le Maire.**- Nous vous donnerons les limites.

**Mme Isabelle SAUSSET.**- J'avais utilisé mon CPF.

**Mme le Maire.**- C'est lorsque c'est une formation financée par la Collectivité. Non seulement il faut demander l'autorisation mais après il faut aussi justifier du fait de l'avoir suivie, ce qui est un minimum.

**M. Erick NILES.**- Y a-t-il des organismes spécifiques ou pas ?

**Mme le Maire.**- Oui.

**M. Daniel WATHLÉ.**- Une dernière question, vous avez évoqué un incident en centre-ville, pourriez-vous en dire un peu plus aux élus ici présents ?

**Mme le Maire.**- Il y a eu une altercation avec trois personnes, dans une qui a été touchée puisqu'on lui a tiré dessus. Il se trouve que la situation a été très rapidement prise en main par la Police municipale qui a été appelée directement sur les lieux (devant l'emplacement du tabac). La Police nationale les a rejoints. Une des trois personnes s'est enfuie avec une arme mais la situation a été réglée, la personne a été maîtrisée et tout est rentré à peu près dans l'ordre.

Des commerçants et des Vairois étaient très proches, cela aurait pu tourner à la catastrophe. Une enquête est en cours. Mais la personne armée qui s'était réfugiée chez elle a été interpellée durant notre Conseil. Elle est en garde à vue pour le moins.

Enfin, je rappelle simplement la cérémonie du samedi du 19 mars, organisée par la Collectivité à 11 h 00. Peut-être aurons-nous deux cérémonies, à voir.

*(La séance est levée à 21 h 40.)*